PROGRAMME
ONU-REDD

En marche vers la REDD+

Appui du Programme ONU-REDD à la préparation au processus REDD+ 2008-2013

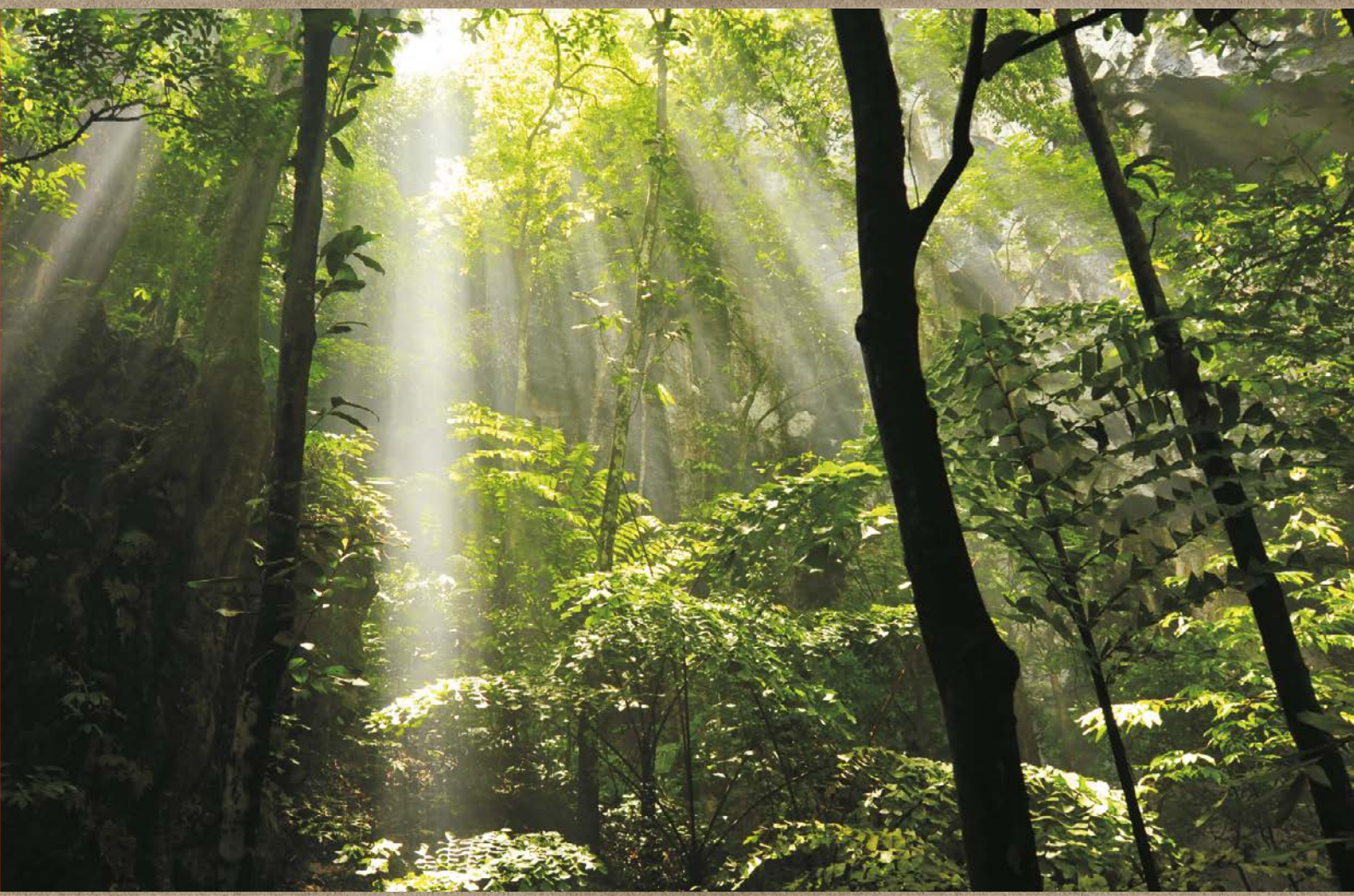

FAO FIAT PANIS

PNUD
Al servicio de las personas y las naciones

PNUE

Le Programme ONU-REDD est une initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Lancé en 2008, il s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme soutient les processus REDD+ sous gouvernance nationale et promeut l'engagement constructif, donné en connaissance de cause, de toutes les parties prenantes, notamment les populations autochtones et les autres communautés tributaires de la forêt, à la mise en œuvre nationale et internationale de la REDD+.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été rédigé par Christopher E. Cosslett, consultant auprès du Programme ONU-REDD. L'auteur remercie les personnes suivantes pour leurs commentaires et leurs observations : Mirey Atallah, Mario Boccucci, Tim Boyle, Neil Burgess, Avishan Chanani, Emelyne Cheney, Tim Christophersen, Tim Clairs, David Eastman, Elizabeth Eggerts, Helena Eriksson, Estelle Fach, Jennifer Ferguson-Mitchell, Joshua Frank, Koji Fukuda, Josep Gari, Adam Gerrand, Alfred Gichu, Julie Greenwalt, Pierre-Yves Guedez, Dearbhla Keegan, Gabriel Labbate, Thais Linhares-Juvenal, Charles McNeill, Nicki Mokhtari, Fabien Monteils, Morten Nordskag, Arturo Santos, Frances Seymour, Tina Solvberg, Gaya Sriskanthan, Kimberly Todd, Mette Loyche Wilkie et Edoardo Zandri.

Mise en page : 100WATT

Photo de couverture : Álvaro Vega Cubero/FAO

Toute référence à cette publication doit être formulée comme suit : Programme ONU-REDD. 2014. En marche vers la REDD+ : appui du Programme ONU-REDD à la préparation au processus REDD+, 2008-2013. Genève : Programme ONU-REDD.

LISTE DES ENCADRÉS

>> Donner l'exemple d'une approche « Unis dans l'action » à l'échelle nationale et internationale P 11
>> Une place autour de la table : société civile, populations autochtones et prise de décision dans le cadre du Programme ONU-REDD P 12
>> Processus de préparation à la REDD+ du Programme ONU-REDD P 15
>> Coopération Sud-Sud en matière d'inventaires nationaux des forêts dans la région Pacifique P 16
>> Plateformes de surveillance forestière en ligne P 18
>> Diplomatie et gouvernance régionales en matière de REDD+ dans le bassin du Congo P 20
>> Evaluation participative de la gouvernance en Indonésie P 21
>> Régimes fonciers et REDD+ P 22
>> Participation des populations autochtones au Paraguay P 24
>> Elargissement du recours au CPLCC dans le Sulawesi Centre P 25
>> Groupe consultatif du Cambodge P 26
>> Cartographie des avantages multiples en Tanzanie P 28
>> Approche nationale intégrée relative aux garanties de la REDD+ en République du Congo P 30
>> RDC : modélisation de la REDD+ dans une économie verte P 31
>> Valeur ajoutée des réserves d'eau du Kenya P 32
>> Participation du secteur privé en Amérique latine P 32
>> Valeur ajoutée des réserves d'eau du Kenya P 33
>> Planification et coordination des efforts de préparation P 35
>> Stratégie REDD+ de la Mongolie P 35
>> Pays partenaires du Programme ONU-REDD P 36
>> Préparation à la REDD+ : les performances du Viêt Nam P 38
>> Résultats de la stratégie nationale REDD+ en Tanzanie P 40

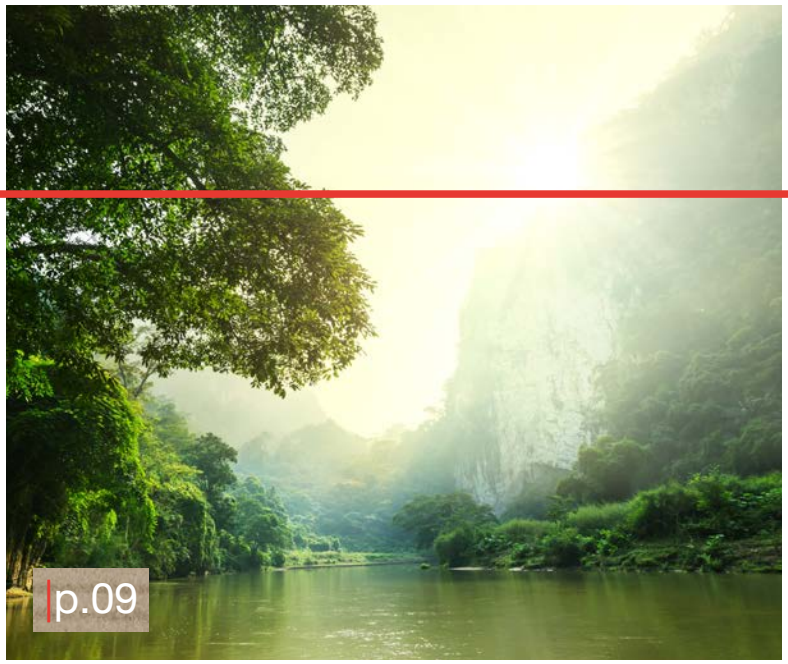
p.09

p.26

p.30

p.42

UN-REDD

Table des matières

07 PRÉFACE

08 LES ENJEUX DE LA PRÉPARATION À LA REDD+

10 ORGANISER NOTRE ACTION

Création, gouvernance et gestion du Programme ONU-REDD

13 CONCEPTUALISATION DE L'APPROCHE

Nature et évolution de l'appui dispensé par le Programme ONU-REDD à la préparation à la REDD+

16 ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

Mesure, notification et vérification (MNV) et suivi P 16
Gouvernance P 19
Engagement des parties prenantes P 23
Avantages multiples et garanties P 27
Economie verte P 31

34 CENTRALISATION DES EFFORTS

Appui du Programme ONU-REDD en faveur de la préparation à la REDD+ à l'échelle nationale

42 PROCHAINES ÉTAPES

PRÉFACE

En septembre 2008 au siège de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) donnaient le coup d'envoi de l'initiative collaborative baptisée Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD). Ce jour demeure gravé dans notre mémoire. À l'instar de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, de M. Jens Stoltenberg, premier ministre de la Norvège et de M. Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE ainsi que de nombreuses autres personnes dans le monde, nous nous sommes réjouis du lancement de cette grande initiative prometteuse.

Aujourd'hui encore, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement est essentielle si nous voulons réussir à enrayer les changements climatiques mondiaux. Notre conviction n'a pas changé : les forêts sont un facteur déterminant pour l'atténuation des changements climatiques. La REDD+ constitue toujours l'un des investissements de grande envergure les plus susceptibles de freiner les changements climatiques et de livrer des dividendes à la mesure de ses ambitions.

Le Plan d'action de Bali, décidé en 2007, a donné l'impulsion à un mouvement d'élaboration de mesures incitatives axées sur les forêts visant à atténuer les changements climatiques, dans le cadre de l'après-2012. Afin de ralentir la déforestation, il appelait également la communauté internationale à dispenser aux pays en développement l'appui dont ils avaient besoin sur les plans institutionnel et technique et à les aider à renforcer leurs capacités. Le Programme ONU-REDD a permis aux Nations Unies d'unir ses forces à celles de partenaires bilatéraux comme le Danemark, l'Espagne, le Japon, le Luxembourg, la Norvège et l'Union européenne, afin de partager avec eux cette importante responsabilité et de soutenir les objectifs de développement durable de l'après-2015.

Dans un premier temps, neuf pays ont bénéficié de l'appui du Programme ONU-REDD (la Bolivie, l'Indonésie, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, la République démocratique du Congo, la Tanzanie, le Viêt Nam et la Zambie). Ils sont aujourd'hui 51. Ses interventions ont pris différentes formes : renforcement des capacités, mise au point de stratégies nationales, élaboration des stratégies de financement et des dispositifs institutionnels requis pour suivre et vérifier efficacement le ralentissement de la déforestation et de la dégradation des forêts.

La réussite du Programme ONU-REDD tient, pour une large part, au partenariat efficace qu'il a su instaurer entre la FAO, le PNUD et le PNUE. Conformément aux principes de l'initiative Unis dans l'action, ces derniers ont mis en place dans les pays une coopération intégrée afin de traiter les problèmes aussi divers que complexes engendrés par la préparation à la REDD+.

Nous réjouir de ce beau démarrage ne doit pas nous faire oublier que la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts nécessitera un engagement de plus grande ampleur encore et de très longue haleine. Celui-ci jouera un rôle déterminant une fois que les pays, ayant achevé l'élaboration de leur stratégie, aborderont la tâche longue et exigeante que constitue la gestion forestière. Ils devront pérenniser les services écosystémiques, optimiser les fonctions de puits de carbone et améliorer les conditions de vie et de subsistance des communautés. En cinq années d'existence, le Programme ONU-REDD a clairement montré que toutes ces actions sont parfaitement réalisables.

Membres du groupe en charge de la stratégie du Programme ONU-REDD

Magdy Martínez-Solimán
Directeur, Bureau des politiques de développement, PNUD

Elizabeth Maruma Mrema
Responsable, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, PNUE

Eduardo Rojas-Briales
Sous-directeur général, Département des forêts, FAO

Xiangjun Yao
Directeur, Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers, FAO

[1] En mai 2014

LES ENJEUX DE LA PRÉPARATION À LA REDD+

Le rôle majeur de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les émissions de gaz à effet de serre est connu depuis longtemps : les premiers projets « d'évitement de la déforestation » remontent en effet aux années 1990. Cependant, la 13e Conférence annuelle des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organisée sur l'île de Bali (Indonésie) en décembre 2007, a marqué un tournant décisif. Les décisions prises par ses participants allaient avoir des conséquences majeures et permanentes pour les forêts partout dans le monde et auguraient la réussite des initiatives d'atténuation des changements climatiques. Le Plan d'action de Bali, ainsi que la décision de la Conférence des parties intitulée « Reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action », ont permis de faire rapidement avancer le concept de REDD+.

Avant de se pencher sur la réaction des gouvernements et des organisations internationales face aux décisions ambitieuses prises à Bali, il est indispensable de réfléchir à leurs implications. Cette réflexion dépend elle-même de la définition de la REDD+, qui a évolué et s'est affinée au fil du temps. Au fil de l'évolution du concept de REDD+, deux questions essentielles se sont posées : que signifiait véritablement « être prêt pour la REDD+ » et comment les pays (notamment les pays en développement) devraient-ils se préparer ?

La REDD+ étant tout d'abord principalement axée sur le carbone, s'y préparer implique la mise en place de divers systèmes, capacités et incitations économiques. L'objectif de ces systèmes et incitations est : i) d'entraîner une réduction notable des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ; et ii) d'exercer un impact positif sur les trois éléments de la séquestration du carbone désignés par le « + », à savoir la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. Il faut donc disposer de capacités techniques et de systèmes aptes à mesurer, notifier et vérifier (systèmes MNV) les niveaux de stocks et les flux de carbone forestier résultant des interventions REDD+, et convenir de scénarios de référence auxquels les comparer. Sans ces techniques, ces technologies, ces systèmes et ces capacités, il s'avérerait impossible de déterminer avec certitude les avantages liés au carbone, autrement dit son « effet spécifique », dont dépend l'efficacité de la REDD+.

Le financement et le partage des avantages sont étroitement liés à la question du MNV. Une approche telle que la REDD+, qui a recours aux incitations économiques pour réduire les émissions et accroître la séquestration du carbone, devra tôt ou tard faire face à une multitude de questions techniques épineuses liées au financement. Au risque de simplifier à l'excès, on peut les résumer comme suit : qui bénéficiera des fonds de la REDD+ et qui les déboursera, à combien s'élèveront les sommes versées et quels mécanismes de paiement utilisera-t-on ? Depuis Bali, la mise au point de solutions techniques et le renforcement des capacités techniques ont quelque peu ralenti : en effet, les grands investissements prévus, que l'on croyait imminents, n'ont cessé de s'amenuiser jusqu'à devenir quasiment inexistants.

Les questions de MNV et de financement de la REDD+ évoquées ci-dessus sont étroitement liées. Non seulement elles sont toutes deux complémentaires, en totalité ou en partie, de la REDD+ (c.-à-d. qu'elles ne poseraient pas problème si celle-ci n'existait pas) mais la plupart des paiements effectués au titre de la REDD+ dépendent de mesures vérifiées. Ensemble, le MNV et le financement de la REDD+ requièrent l'ajout de nouveaux mécanismes nationaux potentiellement complexes aux structures de gouvernance existantes.

Si les discussions relatives à la REDD+ menées à Bali portaient principalement sur les problèmes techniques soulevés par le MNV et les dispositifs de partage des avantages, les Conférences des parties ultérieures, notamment celles de Poznań en 2008 et de Copenhague en 2009, ont permis d'élargir le débat. Après avoir pris du recul pour élargir son

Le renforcement des systèmes d'analyse et de prise de décision et le développement des capacités à gérer la REDD+ dans le contexte plus large de la gestion durable des forêts afin de maximiser les avantages connexes et de limiter les compromis, se sont progressivement imposés comme un élément important de la préparation à la REDD+.

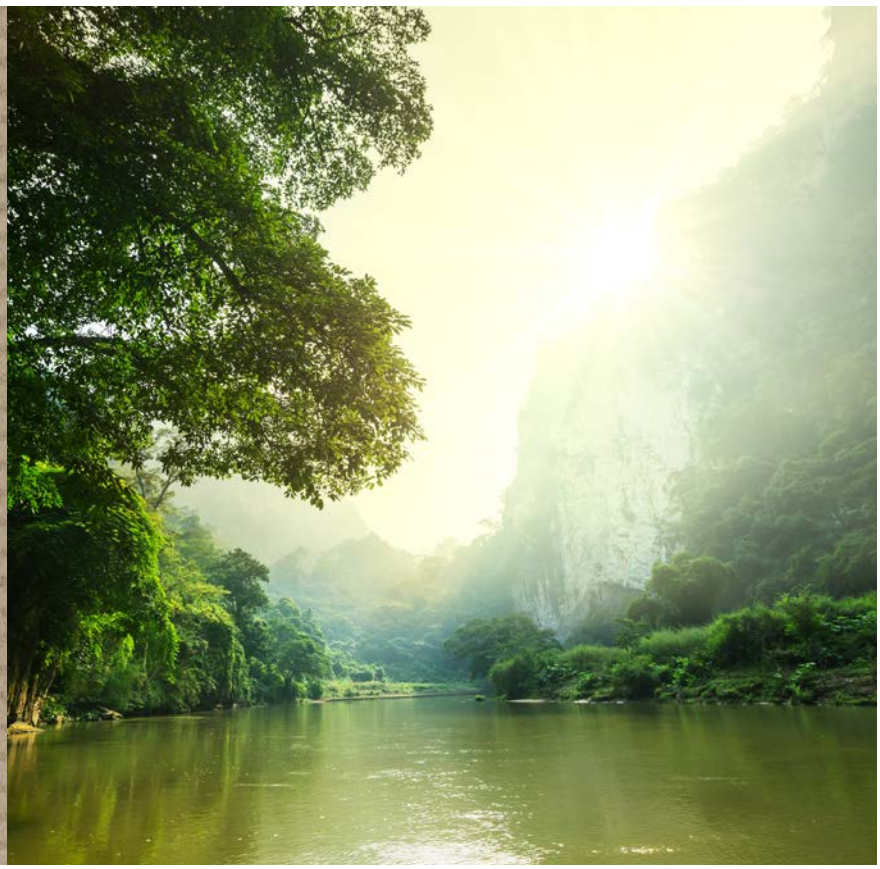

champ de vision, la communauté internationale s'est aperçue de plus en plus clairement que la REDD+ ne pourrait se limiter au carbone et aux paiements liés à celui-ci du fait de son impact tout aussi important sur la biodiversité, les services écosystémiques, les populations autochtones et les communautés locales. Désireuse de répondre aux préoccupations suscitées par d'éventuelles conséquences négatives de la REDD+, la CCNUCC a commencé à axer davantage ses discussions sur des questions telles que les garanties environnementales et sociales.

L'élargissement du concept de REDD+ a influé de nombreuses manières sur la définition de la préparation. Point le plus important peut-être : il convient de prendre intégralement en compte les droits, les opinions et les préoccupations des populations autochtones et des communautés locales. De solides garanties sociales et environnementales sont indispensables pour garantir l'équité du processus.

Plus fondamentalement, il est nécessaire de remédier aux multiples défaillances dont souffrait la gestion du secteur forestier antérieure à la REDD+, à l'origine (entre autres facteurs) de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le renforcement des systèmes d'analyse et de prise de décision et le développement des capacités à gérer la REDD+ dans le contexte plus large de la gestion durable des forêts afin de maximiser les avantages connexes et de limiter les compromis, se sont progressivement imposés comme un élément important de la préparation à la REDD+.

Au fil du temps, les implications de la REDD+ ont largement dépassé le secteur forestier pour aborder d'autres domaines du développement durable tels que les régimes fonciers, la sécurité alimentaire et le commerce international, entre autres. Il est aujourd'hui largement admis que pour obtenir les résultats escomptés, les pays doivent impérativement être en mesure, dans le cadre d'un processus décisionnel et de planification multisectoriel, de concevoir des stratégies REDD+ et d'atteindre un consensus national à leur propos ainsi que sur les changements institutionnels et juridiques qui l'accompagnent.

Les difficultés évoquées ci-dessus ne constituent que quelques-uns des défis majeurs auxquels la mise en œuvre de la REDD+ à grande échelle devra faire face. À l'époque de la conférence de Bali, très peu de pays en développement disposaient de capacités humaines, techniques ou institutionnelles suffisantes en matière de systèmes MNV et de systèmes de paiement. De nouveaux enjeux se sont ajoutés à mesure que le concept prenait de l'ampleur. Toute analyse des capacités existantes ou « de base » dont disposaient les pays en développement en 2008 aurait révélé, dans la quasi-totalité des cas, un manque manifeste de capacités systémiques, institutionnelles, stratégiques, juridiques et humaines. La préparation à la REDD+ pourrait être définie comme l'art et la science de combler ces lacunes.

ORGANISER NOTRE ACTION

CRÉATION, GOUVERNANCE ET GESTION DU PROGRAMME ONU-REDD

Dates clés

2008 : LANCEMENT DU PROGRAMME ONU-REDD PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU ET LE PREMIER MINISTRE DE LA NORVÈGE.

2008 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES PARTICIPANTES ET LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE MULTIPARTENAIRE DU PNUD.

2009 : PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION D'ONU-REDD, AVEC DES REPRÉSENTANTS DES NEUF PAYS PILOTES, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES DONATEURS.

2009 : MISE EN PLACE DU SECRÉTARIAT DU PROGRAMME ONU-REDD À GENÈVE.

Si la préparation à la REDD+ a pu parfois sembler colossale, la menace que font peser les changements climatiques sur le monde ainsi que l'enthousiasme général et la dynamique suscités par le concept REDD+ ont largement contribué à l'élaboration de solutions fonctionnelles.

Le 24 septembre 2008, le système des Nations Unies, en partenariat avec la Norvège, décidait de créer le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (dénommé ci-après « Programme ONU-REDD » ou simplement « le Programme ») afin d'apporter sa pierre à l'édifice. Lancé conjointement par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, et M. Jens Stoltenberg, premier ministre de la Norvège, le Programme ONU-REDD a presque aussitôt fait ses preuves et s'est avéré une approche de soutien aux mesures nationales de préparation à la REDD+ novatrice et collaborative.

Pour de nombreuses raisons, il était logique que les Nations Unies jouent un rôle majeur dans l'appui dispensé aux pays pour démontrer la faisabilité de la REDD+. La neutralité de l'Organisation, sa grande expérience dans le renforcement des capacités des pays et son rôle fédérateur dans le processus de négociation de la CCNUCC contribuent à en faire un partenaire privilégié.

Compte tenu du caractère multidimensionnel et multisectoriel du concept, il n'est pas surprenant que les compétences et les capacités requises pour soutenir les différents aspects de la préparation à la REDD+ concernent plusieurs organismes de l'ONU. De fait, chacune des trois entités qui participent au Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE) apporte des atouts spécifiques : le PNUD possède un avantage comparatif, et les responsabilités correspondantes, en matière de renforcement des capacités, de relations avec les parties prenantes et de gouvernance, renforcés par sa présence sur le terrain dans la quasi-totalité des pays abritant des forêts tropicales. La FAO travaille depuis longtemps dans le secteur forestier et possède une solide expérience, notamment des capacités techniques et une compréhension approfondie des questions en rapport avec la mesure et le suivi des forêts. Chef de file des questions environnementales au sein des Nations Unies, le PNUE, quant à lui, est le mieux à même

Donner l'exemple d'une approche « Unis dans l'action » à l'échelle nationale et internationale

Le Programme ONU-REDD et les organisations des Nations Unies qui y participent ont été confrontés à un défi de taille : rassembler et centraliser leurs compétences et capacités respectives au sein d'une approche intégrée tout en limitant la charge administrative des pays bénéficiaires. Pour ce faire, le Programme s'est largement inspiré d'une réforme générale entreprise par les Nations Unies et baptisée « Unis dans l'action ». Ce dispositif a joué un rôle essentiel dans la mise en place d'une réponse coordonnée du système de l'ONU aux problèmes complexes et multisectoriels soulevés par la mise en œuvre de la REDD+. Lancée en 2007 par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, cette initiative pilote exploite les points forts et les avantages comparatifs des différents organismes de l'ONU et permet au système des Nations Unies de répondre aux priorités nationales en faisant appel à tout leur réseau, à l'intérieur comme à l'extérieur des pays. Le choix de l'approche « Unis dans l'action » vise à augmenter l'impact du système des Nations Unies grâce à des programmes plus cohérents, à la baisse des coûts de transaction pour les gouvernements, à la réduction des frais généraux pour le système de l'ONU et au renforcement du leadership et de l'appropriation par les gouvernements.

Depuis sa création, le Programme ONU-REDD s'inspire de l'approche « Unis dans l'action » et s'efforce d'en donner l'exemple. Son modèle opérationnel repose sur un Secrétariat basé à Genève qui gère le Programme dans son intégralité ainsi que sur une étroite coordination entre les organisations, notamment sous forme de missions conjointes, caractéristique de la conception et de la mise en œuvre de l'appui dispensé aux pays. Les programmes nationaux élaborés dans chacun des 18 pays partenaires représentent un enjeu de taille, mais aussi l'une des plus belles réussites de cette approche intégrée. Enfin, la désignation d'un chef de file pour chaque domaine thématique, basée sur l'avantage comparatif des organisations participantes, ainsi que la recherche et le renforcement des multiples points de liaison et des liens, constituent une preuve supplémentaire du succès de l'approche « Unis dans l'action ».

d'aider à positionner les initiatives REDD+ dans le contexte général politique, économique et social du développement durable.

Le Programme ONU-REDD doit en grande partie sa réussite à l'exploitation du vaste réservoir de capacités et de compétences de ses trois organisations partenaires ainsi qu'à l'adoption d'une approche intégrée. À cet égard, les dispositifs de gestion et de gouvernance ont joué un rôle important. En juin 2008, la FAO, le PNUD et le PNUE, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale multipartenaire du PNUD, ont signé un protocole d'accord qui créait le Fonds du Programme ONU-REDD et prévoyait les modalités régissant leur collaboration. Ce protocole d'accord s'appuie sur le Cadre du Programme ONU-REDD, document fondateur du Programme.

> ***Nous avons jugé nécessaire d'utiliser le pouvoir fédérateur du système des Nations Unies, que l'action de l'ONU dans les pays en développement lui conférait une forte légitimité et que la mise en commun des compétences de plusieurs acteurs des Nations Unies permettrait de répondre de manière ciblée et utile à la mise en place de la REDD+. C'est pourquoi la création du Programme ONU-REDD fait désormais partie du paysage politique norvégien.***
>
> *M. Morten Nordskag, Directeur général adjoint, Norway International Climate and Forest Initiative*

Comme convenu dans le protocole d'accord, le Secrétariat du Programme ONU-REDD a été mis en place en 2009 à Genève (Suisse). Cette unité commune aux trois organisations participantes est composée de membres du personnel de chacune d'entre elles. Il facilite la collaboration et la communication interinstitutionnelles et dirige la planification stratégique ainsi que l'élaboration et la gestion des cadres de notification, de suivi et d'évaluation du Programme. Outre le personnel du Secrétariat, le Programme fait appel à des fonctionnaires basés au siège de chaque organisation participante ainsi qu'à du personnel international et national et à d'autres experts exerçant dans les centres régionaux et dans les pays participants.

La gouvernance du Programme ONU-REDD reprend à son compte la nature inclusive et participative du Programme. Le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD s'est réuni pour la première fois en mars 2009 puis tous les six mois depuis cette date. Il est responsable de la supervision, de l'orientation stratégique et de l'allocation des fonds. Les membres à part entière du Conseil autorisés à prendre part aux décisions sont des représentants des pays membres, des donateurs au Fonds d'affectation spéciale multipartenaire, des organisations de la société civile, le président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et des représentants des organisations des Nations Unies participantes. En outre, un représentant d'une organisation de la société civile et un représentant des populations autochtones de chacune des trois régions jouent le rôle d'observateurs et participent aux délibérations du Conseil. Pendant deux journées de travail intensif, le personnel des organismes de l'ONU et les membres du Conseil s'efforcent de traiter les préoccupations communes. Les modalités d'appartenance au Conseil d'orientation et le processus de prise de décision sont emblématiques de la démarche participative caractéristique des interventions du Programme ONU-REDD (voir l'encadré).

Une place autour de la table : société civile, populations autochtones et prise de décision dans le cadre du Programme ONU-REDD

La participation de la société civile et des populations autochtones à la prise de décision aux niveaux international et national constitue une priorité du Programme ONU-REDD. Les organisations de la société civile et les populations autochtones sont membres à part entière du Conseil d'orientation depuis sa première réunion en mars 2009.

Des représentants élus par la société civile et les populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'un représentant de la société civile d'un pays industrialisé, représentent les intérêts de ces parties prenantes au sein du Conseil d'orientation.

Les membres à part entière et les observateurs issus de la société civile et des populations autochtones ont pour rôle important de défendre le point de vue indépendant des populations autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt dans les décisions prises par le Conseil d'orientation. Ce modèle de prise de décision participative permet d'éclairer les décisions relatives à d'autres sujets en rapport avec la REDD+ et les changements climatiques, et d'orienter les autres types de processus décisionnels nationaux utilisés par les pays.

CONCEPTUALISATION DE L'APPROCHE

NATURE ET ÉVOLUTION DE L'APPUI DISPENSÉ PAR LE PROGRAMME ONU-REDD À LA PRÉPARATION À LA REDD+

La première réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, en mars 2009, comprenait, entre autres parties prenantes, des représentants des neuf pays pilotes choisis pour bénéficier d'un « appui au démarrage rapide ». La coopération avec les pays pilotes a pris la forme de programmes nationaux, c'est-à-dire des solutions intégrées d'appui à la préparation à la REDD+ faisant intervenir plusieurs organismes.

Les buts, les objectifs, les résultats et les activités de chaque programme national ont été précisés dans des documents soumis à l'approbation du Conseil d'orientation. Ces documents ont été élaborés en étroite coopération avec chaque pays bénéficiaire, en général à l'issue de missions conjointes des organisations des Nations Unies participantes et de consultations nationales. Dans leur majorité, ces programmes s'étalaient sur 36 mois et avaient un budget individuel de 3,5 à 6,5 millions de dollars US.

En 2010, de nombreux pays pilotes ont lancé la mise en œuvre de leur programme national. De son côté, le Programme ONU-REDD a élaboré une stratégie quinquennale, qui intègre les enseignements initiaux du Programme et détaille le cadre conceptuel qui guide l'appui en matière de préparation à la REDD+ dispensé par le Programme pour la période 2011-2015. Elle définit en outre la vision et la mission du Programme et lui fixe des objectifs spécifiques pour la période. Enfin, elle réaffirme le rôle d'appui du Programme dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC en rapport avec la REDD+.

Pour guider les activités du Programme ONU-REDD au cours des années à venir, la stratégie propose trois innovations : i) la répartition en « domaines d'activité » thématiques des interventions d'appui menées par le Programme ; ii) plusieurs dispositifs de coopération distincts ; et iii) des précisions concernant la nature et l'ampleur des interventions du Programme à l'échelon international.

En matière de préparation à la REDD+, la stratégie 2011-2015 définit six domaines d'activité que le Programme doit soutenir. Outre « MNV et suivi » et « Gestion des paiements REDD+ » (ce dernier a été par la suite incorporé à « Gouvernance », ce qui a permis de réduire le nombre de domaines d'activité à cinq), les domaines d'activité couvrent tous les grands thèmes au cœur des Conférences des parties postérieures à celle de Bali, à savoir gouvernance, engagement des parties prenantes, avantages et garanties multiples et économie verte (baptisée auparavant « transformation sectorielle »). À eux tous, les domaines d'activité constituent une approche quasiment exhaustive des problèmes soulevés par la préparation à la REDD+, chacun d'entre eux jouant un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales. La stratégie du Programme pour la période 2011-2015 désigne également des « chefs de file » pour chaque domaine d'activité sur la base de leur avantage comparatif. Par exemple, la FAO est le chef de file pour les questions en rapport avec le MNV, le PNUD pour la gouvernance, le PNUE pour l'économie verte, etc.

Utiles pour organiser la réflexion, la mise en œuvre et l'analyse, les domaines d'activité sont également étroitement interconnectés. Ainsi, l'augmentation de la participation est nécessaire au renforcement de la gouvernance, qui elle-même témoigne d'une participation renforcée. La question des garanties se pose dans plusieurs domaines, notamment la participation, les avantages multiples et le MNV. De la même manière, une meilleure compréhension des avantages multiples constitue un élément essentiel des stratégies pour l'économie verte. Les réalisations et les progrès accomplis dans tous les domaines thématiques s'imbriquent collectivement au sein des stratégies REDD+ nationales.

La deuxième innovation présentée dans la stratégie 2011-2015 consiste à passer de un à trois le nombre de dispositifs nationaux d'exécution proposés par le Programme. À l'origine seuls mécanismes d'appui, les programmes nationaux conservent le premier rôle dans la mise en œuvre du Programme. Cependant, en 2011, un dispositif baptisé « appui ciblé » a permis de mettre en place une coopération plus locale et ciblée. Cette évolution a entraîné une augmentation considérable du nombre de pays bénéficiaires. Elle tient également compte du fait que les pays qui ont déjà commencé à se préparer à la REDD+ avec d'autres donateurs tireront davantage profit d'une coopération limitée à des domaines spécifiques que d'une solution d'appui initial globale.

Domaine	Résultat escompté	Documents d'orientation connexes
MNV ET SUIVI	**Les pays REDD+ disposent des systèmes et des capacités nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système de mesure, notification et vérification (MNV) et d'un système de suivi.**	**National Forest Monitoring Systems: Monitoring and Measurement, Reporting and Verification (M & MNV) in the context of REDD+ Activities.**
GOUVERNANCE	**Des systèmes de gouvernance nationale crédibles, participatifs et gérés par le pays sont élaborés en vue de la mise en œuvre de la REDD+.**	**Guidance on Conducting REDD+ Corruption Risk Assessments. Guidance Note on Gender Sensitive REDD+. Placer le genre au cœur de la REDD+ : un facteur de succès.**
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	**Les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes participent activement à la prise de décisions, à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies REDD+ au niveau national et international.**	**Directrices conjuntas del FCPF y ONU-REDD sobre el involucramiento de participantes**
GARANTIES ET AVANTAGES MULTIPLES	**Les garanties sont appliquées et respectées et les avantages multiples de la REDD+ sont obtenus.**	**Cadre conceptuel de l'appui apporté par le Programme ONU-REDD en matière de garanties Social and Environmental Principles and Criteria (SEPC) and Benefits and Risk Tool (BeRT). Directives concernant le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause.**
ÉCONOMIE VERTE	**La transition vers une économie verte et les stratégies et investissements de la REDD+ se renforcent mutuellement.**	

La stratégie du Programme a également défini un troisième dispositif dit de « niveau 2 » qui permet d'associer au Programme des activités financées par des sources autres que le Fonds du Programme ONU-REDD. Dans ce cadre, les pays collaborant avec des donateurs qui n'ont pas contribué au Fonds du Programme ONU-REDD peuvent tout de même profiter de l'aide, des méthodologies et des approches du Programme et donc de l'assurance qualité globale qu'il dispense.

Avec la mise en place des programmes nationaux, de l'appui ciblé et du dispositif de niveau 2, le Programme ONU-REDD se positionne comme une plateforme technique évolutive capable de répondre aux besoins en matière d'appui des pays participants. Pour compléter ces dispositifs aux niveaux régional et mondial, la stratégie du Programme prévoit un « Programme global », qui s'articule aussi largement autour des domaines d'activité thématiques. Il s'agit d'une plateforme qui permet aux pays de communiquer entre eux et d'apprendre de leurs expériences respectives. L'élaboration et le pilotage de méthodologies et d'approches, ainsi que la diffusion des enseignements tirés des domaines d'activité dans le cadre des programmes nationaux et de l'appui ciblé, font partie de ses fonctions essentielles. Il vise à créer un environnement propice à la production et au partage d'informations. Grâce à l'élaboration de méthodologies et de directives volontaires ainsi qu'à une étroite collaboration avec les pays partenaires par le biais du pilotage direct et d'échanges régionaux et mondiaux, le Programme ONU-REDD est en mesure d'aider les pays à prendre les rênes de la REDD+.

L'opérationnalisation rapide des innovations décrites dans la stratégie du Programme tient pour une grande part au document Support to National Actions (2011-15). Le Programme ONU-REDD qui en a résulté combine plusieurs approches de coopération dotées de la cohérence thématique nécessaire à leur enrichissement mutuel. Cet environnement diversifié a permis de réaliser d'importantes avancées méthodologiques sans perdre de vue le fait que, finalement, la préparation à la REDD+ et son application se jouent au niveau des pays.

L'approche du Programme ONU-REDD relative à la préparation à la REDD+ et son impact sur cette dernière mettent en jeu trois composantes interdépendantes (figure 1). La première, les décisions de la CCNUCC, est externe. Il s'agit du cadre de négociation global qui englobe et, dans une large mesure, définit, le concept REDD+. Comme mentionné plus haut, le processus de création d'un cadre global pour la REDD+ s'est déroulé sur plusieurs années, dans le cadre des négociations annuelles de la CCNUCC.

Les progrès irréguliers, mais significatifs, accomplis à cette occasion ont permis d'arriver à un consensus, notamment concernant les aspects techniques de la REDD+. Le Programme ONU-REDD a adopté les conclusions formulées à chaque étape et adapté son approche en conséquence. Conforme aux normes de la CCNUCC, la coopération menée par le Programme ONU-REDD est toujours demeurée du plus haut niveau.

Figure 1. Processus de préparation à la REDD+ du Programme ONU-REDD

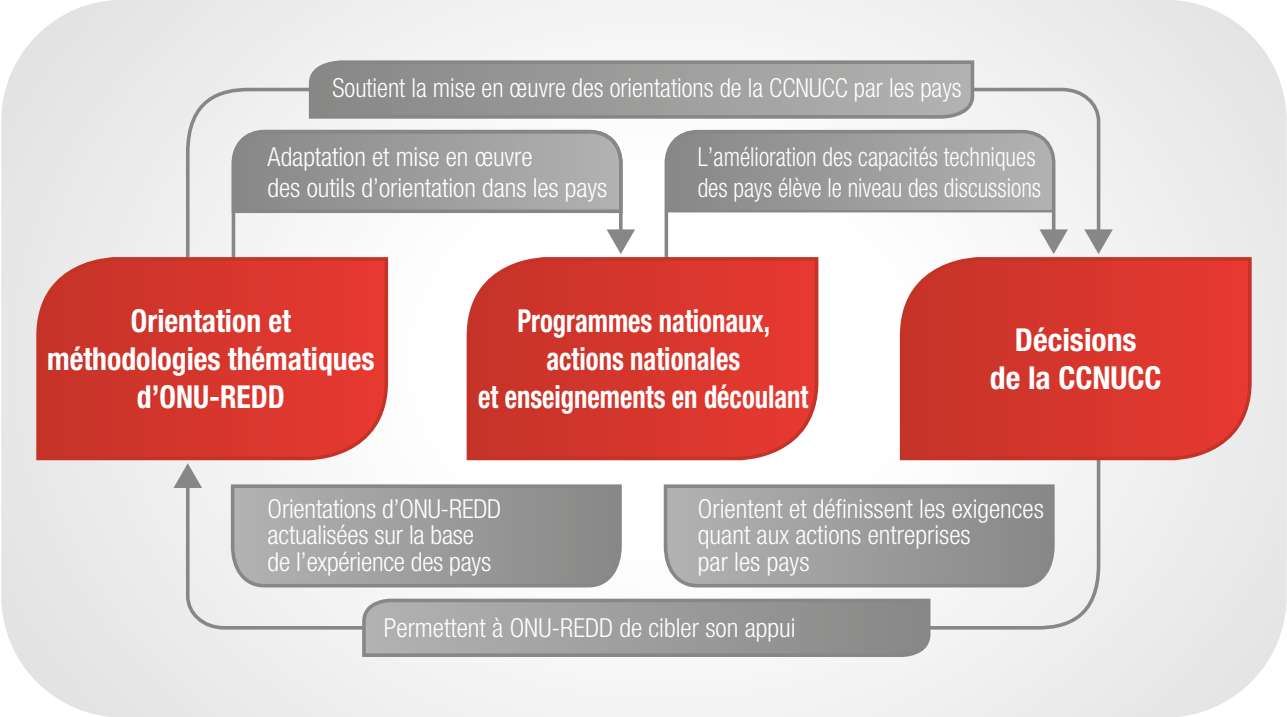

La deuxième composante représentée dans la figure recouvre les actions nationales et les enseignements tirés principalement des programmes nationaux, de l'appui ciblé et du dispositif de niveau 2. L'appui à la préparation au niveau national, dispensé par l'intermédiaire des diverses méthodes d'exécution du Programme, constitue l'objectif principal du Programme mais aussi un moyen indispensable d'exercer un impact optimal. Les procédures de pilotage des méthodologies et des outils et le renforcement des capacités appliquées dans les pays bénéficiaires suivent une approche à la fois intégrée et thématique. En retour, l'expérience des pays génère les enseignements concrets sans lesquels aucune orientation ne peut être véritablement efficace. Les expériences nationales éclairent les décisions de la CCNUCC et inversement. La qualité et les résultats des négociations de la CCNUCC sont fortement renforcés par l'amélioration des capacités des pays partenaires du Programme ONU-REDD.

La troisième et dernière composante concerne les orientations et les méthodologies thématiques élaborées principalement au niveau international et avec l'appui du Programme global. Il est indispensable que la mise en œuvre nationale du Programme ONU-REDD et son activité mondiale soient étroitement associées : les méthodologies et les orientations du Programme global reposent sur la consultation approfondie des parties prenantes et reflètent les enseignements thématiques tirés au niveau national. Pour démarrer du bon pied, les pays peuvent baser leurs efforts initiaux sur les cadres élaborés par le Programme mais aussi les adapter à leur situation individuelle. Le Programme ONU-REDD s'est distingué par son aptitude à associer simultanément le pilotage sur le terrain dans plusieurs pays à d'excellentes qualités analytiques dans le but d'en tirer des enseignements et d'y adapter ses principes.

ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MNV) ET SUIVI

Dates clés

2010 : ÉLABORATION DANS PLUSIEURS PAYS DE LA PLATEFORME DE SURVEILLANCE FORESTIÈRE GEOWEB (P. EX., *RDC*, PARAGUAY, ÉQUATEUR ET PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE).

2012 : CADRE DU PROGRAMME ONU-REDD POUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE FORESTIÈRE.

2013 : APPUI DU PROGRAMME ONU-REDD AU LANCEMENT D'UN SITE PROPOSANT DES ÉQUATIONS ALLOMÉTRIQUES EN LIGNE *WWW.GLOBALLOMETREE.ORG/*

Résultat escompté

LES PAYS REDD+ DISPOSENT DES SYSTÈMES ET DES CAPACITÉS NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MNV) ET D'UN SYSTÈME DE SUIVI.

La mise en place de systèmes de surveillance forestière efficaces et transparents est essentielle pour les pays désireux de s'engager dans la REDD+. La question du carbone forestier, notamment, est fondamentale. En effet, de la « performance » des pays, c.-à-d. l'augmentation des stocks de carbone et la réduction des émissions de CO2, dépendront les paiements effectués au titre de la REDD+. Les systèmes de mesure, de notification et de vérification de l'évolution du carbone forestier doivent être fiables, précis et fondés sur une compréhension approfondie des facteurs d'émission, des données d'activité, des niveaux de référence et des autres caractéristiques physiques des forêts nationales. L'amélioration des systèmes de MNV permet de renforcer la fiabilité des estimations du stock et des flux de carbone forestier et peut-être même d'augmenter la valeur d'éventuels crédits REDD+.

Cependant, le suivi de la REDD+ ne doit pas se limiter au carbone. Par définition, les mesures d'atténuation permettant de modifier les tendances en matière de déforestation et de dégradation des forêts exerceront un effet considérable sur les flux de biens et de services écosystémiques, de la biodiversité au bois de construction en passant par d'autres produits forestiers. Elles pourraient également avoir des conséquences significatives sur la distribution dans divers secteurs économiques, et pour les parties prenantes locales. Le suivi de ces évolutions génère des données capitales pouvant faciliter l'optimisation des stratégies REDD+ nationales. Il permettrait notamment de maximiser les multiples avantages des forêts et des écosystèmes forestiers

Coopération Sud-Sud en matière d'inventaires nationaux des forêts dans la région Pacifique

Les inventaires nationaux des forêts (IFN) jouent un rôle essentiel dans les systèmes nationaux de surveillance forestière (SNSF) élaborés en vue de la REDD+ car ils constituent une source de données sur l'évolution des stocks et des émissions de carbone forestier. Comme pour de nombreux aspects de la REDD+, le renforcement continu des capacités nationales en matière d'inventaires nationaux des forêts favorise la coopération Sud-Sud, et le Programme ONU-REDD encourage activement cette tendance. Ainsi, en 2013 quatre fonctionnaires du Département des forêts et de la pêche des Îles Fidji ont partagé leurs compétences et leurs connaissances récemment renforcées lors d'une formation de terrain à la foresterie organisée dans le sud de l'île de Choiseul, au nord de l'archipel des Îles Salomon. À cette occasion, 35 agents forestiers des Îles Salomon répartis en plusieurs équipes ont mis en place dans divers types de forêts 18 placettes qui serviront à en mesurer la teneur en carbone. La formation visait également à renforcer l'esprit d'équipe et les compétences en leadership requises pour allouer le personnel et les autres ressources de manière à atteindre les objectifs des projets. Les connaissances acquises seront prises en compte dans la formulation des méthodes d'inventaire forestier des Îles Salomon qui seront déployées ultérieurement sur l'ensemble du territoire.

mais aussi de limiter les compromis liés aux changements d'utilisation des terres découlant de la REDD+.

Les décisions prises lors des Conférences des parties de Copenhague (COP15 : 2009), Cancún (COP16 : 2011) et Varsovie (COP19 : 2013) ont livré de précieuses orientations quant aux méthodes à employer pour les systèmes de MNV de la REDD+. L'une des quatre composantes obligatoires de la REDD+ prévues par les accords de Cancún, à savoir la mise en place par les États parties de systèmes nationaux et, le cas échéant infranationaux, de surveillance forestière, en constituait l'élément central. Ces systèmes favoriseraient le suivi et la mesure grâce à la télédétection et à la conduite sur le terrain d'inventaires forestiers, conformément aux méthodologies et aux formats élaborés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; la notification (grâce à des « estimations qui soient transparentes, cohérentes [et] le plus exactes possible » ; et la vérification (grâce à des systèmes nationaux de surveillance forestière « transparents » dont les « résultats soient disponibles et puissent faire l'objet d'un examen »).

Depuis ses débuts, le Programme ONU-REDD privilégie la collaboration avec les pays REDD+ en vue de la création de capacités et de systèmes nationaux de MNV et de suivi et y consacre une part substantielle de ses dépenses. L'appui initial dispensé par le Programme était de deux ordres : i) examen des méthodes de mesure du carbone et appui national ; et ii) définition des facteurs d'émissions associés à des types de forêts spécifiques. Le fruit de la réflexion stratégique menée à ce sujet a été présenté dans la stratégie 2011-2015 du Programme et approfondi dans le Programme global 2011-2015. Par la suite, l'élaboration et la mise en œuvre initiale de stratégies élargies en matière de MNV et de suivi sont devenues des composantes essentielles des stratégies REDD+ nationales, avec l'appui des programmes nationaux du Programme ONU-REDD et de l'appui ciblé. Fin 2013, l'appui apporté à treize programmes nationaux et sept pays partenaires supplémentaires a permis de définir les composantes des programmes nationaux de surveillance forestière et de renforcer les capacités requises.

Les initiatives nationales de renforcement des capacités en matière de MNV se sont axées sur la formation technique et la mise en œuvre d'inventaires forestiers sur le terrain dans certains pays afin d'améliorer les capacités et d'élargir la « base d'information ». La formation et le renforcement des capacités ont abordé de multiples thèmes : inventaires forestiers au Cambodge et en Bolivie, équations allométriques de volume et de biomasse en Tanzanie et au Viêt Nam, inventaires des gaz à effet de serre au Bangladesh et en Équateur, télédétection en RDC et au Mexique et systèmes de classification des terres en Indonésie et en Zambie. Globalement, le Programme a fortement contribué à faire progresser les pays dans de nombreux domaines, notamment l'élaboration d'approches de mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance forestière conformes aux orientations de la CCNUCC.

La coopération Sud-Sud a également constitué un aspect important de l'appui du Programme ONU-REDD en matière de MNV et de suivi. Des partenariats solides ont été conclus avec d'autres initiatives de coopération technique nationales et internationales. Le mémorandum d'accord signé en décembre 2009 a permis à la FAO et à l'Institut national brésilien pour la recherche spatiale de coopérer étroitement en vue de l'élaboration de systèmes nationaux de suivi des terres. Pour contrôler la déforestation, ces dispositifs utilisent les données générées par la télédétection et forment le personnel d'autres pays au logiciel brésilien TerraAmazon. Plus récemment, la coopération Sud-Sud a contribué à la conduite d'inventaires nationaux des forêts dans le Pacifique (voir l'encadré Coopération sud-sud en matière d'inventaires nationaux des forêts dans le Pacifique).

En 2013, le Programme, fort de son expérience et conformément aux dernières orientations en date de la CCNUCC, a lancé un cadre méthodologique standard à l'intention des pays désireux d'élaborer un SNSF. Compte tenu de la complexité des exigences et des systèmes de notification que requiert la participation à la REDD+, ce document leur permet de mieux comprendre et d'élaborer des stratégies pertinentes. Fruit d'évaluations techniques, de la coopération multipartite, de l'élaboration consultative de principes, de normes et de programmes pilotes nationaux, ce document incarne parfaitement la mise en pratique de l'approche du Programme ONU-REDD.

Le cadre traite du suivi des activités REDD+ et fournit un résumé des approches méthodologiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il présente également un ensemble de principes directeurs ainsi que les trois piliers fondamentaux du MNV à savoir (i) système de suivi des terres par satellite, (ii) inventaire national des forêts et (iii) inventaire national des gaz à effet de serre aux fins de production de rapports.

Il cite en exemple des fonctions de suivi telles que la télédétection, le suivi communautaire et les plateformes de surveillance forestière en ligne (voir l'encadré Plateformes de surveillance forestière en ligne). Dans le cas du suivi communautaire, également appelé « suivi forestier participatif », il s'avère utile notamment pour les raisons suivantes : fiabilité et coûts du suivi local par rapport au suivi « assuré par des experts » ; existence de niches dont les données produites peuvent s'intégrer aux exigences nationales globales de la REDD+ concernant les données ; possibilité de valeur ajoutée au niveau local, en plus de celle au niveau national.

Le cadre de la REDD+ adopté à Varsovie lors de la 19e Conférence des parties (COP19) de novembre 2013 fournit une orientation décisive concernant des aspects clés du MNV et du suivi, notamment les systèmes nationaux de surveillance forestière, les niveaux d'émissions forestières de référence (NER) et les approches globales de MNV. Ces décisions sont destinées à orienter l'appui dispensé par le Programme ONU-REDD dans ces domaines.

Plateformes de surveillance forestière en ligne

L'importance des plateformes en ligne pour diffuser les informations relatives à la surveillance forestière et garantir la transparence des SNSF ne cesse de croître. Le Brésil est considéré comme un précurseur en ce domaine. Sa volonté de publier en ligne les données sur la déforestation apparaît comme l'une des raisons de la forte baisse des taux de déforestation qu'il est parvenu à obtenir.

Développée par l'Institut national pour la recherche spatiale (INPE) brésilien pour assurer le suivi du territoire national par satellite, la plateforme TerraAmazon est en cours d'adaptation afin de pouvoir prendre en compte les spécificités des pays REDD+. Ce logiciel gratuit bénéficie du soutien d'équipes d'analystes et de programmeurs brésiliens qui garantit la pérennité de ses services. De plus, des outils open source élaborés par la FAO (Open Foris Toolkit) prennent en charge le traitement avancé des images satellite.

En coopération avec l'INPE, le Programme ONU-REDD a soutenu l'élaboration de plateformes en ligne en RDC, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Viêt Nam et au Paraguay. Dans ce dernier cas, les outils ont été développés et appliqués par des équipes de la FAO et de l'INPE. Le logiciel s'appuie sur les capacités existantes du ministère de l'Environnement paraguayen, de l'Institut paraguayen de la foresterie (NAFOIN) et de la Federación por la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas (FAPI). Connecté à la plateforme TerraAmazon, le système national de surveillance forestière du Paraguay possède un GIS ainsi que des fonctions de traitement des images, de gestion de base de données et d'accès aux données.

La première phase du développement et de la mise en place de la version bêta du SNSF du Paraguay a eu lieu lors d'un atelier de formation sur la Représentation de la Terre grâce aux images satellite qui s'est tenu à Asunción et au siège de la FAO début 2012. Guidée et soutenue par le ministère de l'Environnement et le NAFOIN, la FAO a par la suite développé et élargi le système à l'échelle nationale en veillant à y apporter les adaptations requises aux spécificités du Paraguay.

À l'instar de celui du Brésil, le SNSF paraguayen permet de vérifier les résultats à l'aide d'un système en ligne gratuit et transparent. Les données sont consultables par tous et revérifiées par la communauté internationale. Les utilisateurs peuvent ainsi repérer les zones de déforestation et commenter l'exactitude ou l'inexactitude des images et de leur interprétation. Il en résulte un système de suivi et de vérification national et international transparent apte à renforcer considérablement la participation des communautés locales et des autres utilisateurs à la mise en œuvre de politiques et de mesures nationales de REDD+ au Paraguay.

ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

GOUVERNANCE

Dates clés

2012 : ORIENTATION DU PROGRAMME ONU-REDD RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES DE CORRUPTION.

2012 : ADOPTION DES PREMIÈRES DIRECTIVES VOLONTAIRES INTERNATIONALES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS.

2013 : LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE LA GOUVERNANCE (INDONÉSIE).

2013 : FINALISATION PAR LE VIÊT NAM D'UNE ÉTUDE CONSACRÉE À L'ANALYSE DES QUESTIONS DE GENRES POUR LA PHASE II.

2013 : PUBLICATION DE LA PREMIÈRE ÉVALUATION DES RISQUES DE CORRUPTION EN RAPPORT AVEC LA REDD+ RÉALISÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU KENYA.

2013 : CRÉATION D'UN FONDS REDD+ NATIONAL PAR LES MINISTÈRES DES FINANCES ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RDC.

Résultat escompté

DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE NATIONALE CRÉDIBLES, PARTICIPATIFS ET GÉRÉS PAR LE PAYS SONT ÉLABORÉS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+.

Le succès de la REDD+ dépend de la bonne gouvernance des ressources forestières ainsi que de la gestion efficace et transparente de ses fonds et des paiements consentis au titre des résultats obtenus. La question de la bonne gouvernance est un sujet difficile qui soulève de multiples problèmes. À un niveau se situe le cadre juridique, politique et institutionnel qui régit le secteur forestier du pays et, plus largement, la planification de l'utilisation des terres et les régimes fonciers. Ces domaines présentent souvent des défaillances majeures, notamment le manque de capacités et la corruption institutionnelle, qui sont parmi les principaux responsables de la poursuite incontrôlée de la déforestation et de la dégradation des forêts. Dans ce cas, la hausse des exigences minimales en termes de gestion des forêts et d'utilisation des terres peut fortement contribuer à la réussite des initiatives REDD+.

La gouvernance du processus REDD+ lui-même constitue un autre domaine important. Compte tenu des nombreuses nouveautés que cela représente pour les pays participants, ceux-ci doivent en général mettre en place divers nouveaux processus, politiques, mécanismes, réglementations et, parfois même, lois et institutions, afin d'en assurer la bonne gouvernance. Les systèmes régissant le MNV et le partage des avantages en constituent des exemples de premier plan, au même titre que les feuilles de route et les stratégies REDD+ et que les processus participatifs nécessaires à leur élaboration. Ces systèmes, ainsi que d'autres plus récents, doivent être soigneusement intégrés aux systèmes améliorés décrits ci-dessus.

Dans de nombreux pays pilotes du Programme, l'élaboration de programmes nationaux a fait partie des premières étapes de la préparation à la REDD+. Pour les gérer et les mettre en œuvre, les gouvernements ont donc

> ***L'appui (du Programme ONU-REDD) visait à renforcer notre capacité à gérer les risques de corruption, à faciliter la consultation des parties prenantes sur les droits d'émission de carbone et le partage des avantages, et à mettre en place une politique et un régime juridiques favorables à la mise en œuvre de la REDD+. Il en a découlé plusieurs résultats et recommandations essentiels pour la réussite du processus de formulation d'une stratégie.***
>
> *Alfred Gichu, coordonnateur REDD+ national, ministère de l'Environnement, de l'eau et des ressources naturelles du Kenya.*

dû créer de nouvelles unités ou sections, en général au sein des ministères en charge des forêts. Dans certains cas, les responsabilités de ces derniers ont également été étendues à la gestion de la coopération relative à la REDD+ ainsi qu'à la coordination globale des efforts de préparation. La centralisation des responsabilités a permis d'éviter le chevauchement des projets.

Grâce aux programmes nationaux puis à l'appui ciblé, le Programme ONU-REDD a apporté une aide cruciale aux initiatives nationales et infranationales de renforcement des capacités institutionnelles et humaines évoquées ci-dessus. Pour ce faire, il a appuyé l'établissement de cadres de mise en œuvre de la REDD+ (notamment des groupes de travail REDD+ et d'autres structures gouvernementales) parallèlement aux unités chargées de la gestion. D'importants changements de gouvernance pourront être nécessaires, en fonction de l'échelle de la REDD+ dans le pays. L'Indonésie, qui est allée jusqu'à créer une nouvelle agence gouvernementale entièrement consacrée à la gestion de la REDD+, en livre peut-être l'exemple le plus frappant. Le Viêt Nam a également élaboré un cadre politique et institutionnel pour la phase 2 de la REDD+ avec l'appui du dispositif de niveau 2 du Programme et effectué une étude sur le potentiel de la phase 2 à renforcer le rôle des femmes dans la REDD+.

Diplomatie et gouvernance régionales en matière de REDD+ dans le bassin du Congo

La gouvernance est l'une des questions cruciales auxquelles la mise en œuvre de la REDD+ se trouve confrontée dans le bassin du Congo. En 2011, conscient de cette réalité, le Programme ONU-REDD a co-organisé un processus de négociation entre quinze nations d'Afrique centrale et pays donateurs. Le 7 décembre 2011, à l'occasion de la 17e Conférence des parties (COP17) à Durban (Afrique du Sud), le document final intitulé Déclaration d'intention conjointe sur REDD+ dans le bassin du Congo a été publiquement annoncé. Dans cette déclaration, les pays d'Afrique centrale reconnaissent la nécessité de « développer des politiques, stratégies et programmes de développement durable (économie verte) (…) pour tous les secteurs-clés notamment les secteurs forestier, agricole, énergétique, minier et de transport » comportant des « stratégies REDD+ ». Point important, ils se disaient également prêts à « renforcer la gouvernance forestière » notamment par « le respect des normes internationales applicables en matière fiduciaire, sociale et environnementale » et en « poursuiv[ant] des processus d'aménagement du territoire et de zonage qui soient participatifs et intégrés ».

Pour leur part, les pays partenaires se sont engagés à « augment[er] progressivement et fai[re] monter en puissance le niveau global de l'aide technique et financière disponible pour le développement et la mise en œuvre des stratégies REDD+ des pays d'Afrique centrale ».

Cette déclaration constitue un fort engagement politique de haut niveau en vue d'améliorer la gouvernance dans le bassin du Congo, qui s'accompagnera d'un accroissement de l'appui financier et technique accordé à la REDD+.

Pays d'Afrique centrale : Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Tchad.
Pays partenaires donateurs : Allemagne, Australie, Canada, Commission européenne, États-Unis d'Amérique, France, Norvège et Royaume-Uni.

Comme observé plus haut, la question de la gouvernance dépasse la simple gestion des programmes de coopération relatifs à la REDD+ et prend en compte la gouvernance des forêts en général. Il s'avère donc important d'identifier les lacunes et les contraintes juridiques, notamment celles en rapport avec les régimes fonciers, l'application de la loi, etc. Dans certains cas, les réformes en cours dans les domaines du droit forestier et environnemental sont l'occasion d'incorporer des mesures spécifiques à la REDD+.

Le Programme ONU-REDD propose des services de conseil juridique aux pays pour les aider à élaborer des cadres juridiques favorables à la mise en œuvre de la REDD+. Comme le système juridique diffère selon les pays, il les a aidés individuellement à passer en revue les lois et les réglementations existantes, identifier les lacunes et les incohérences, suggérer des amendements et rédiger une nouvelle législation si nécessaire. Bien que les réformes juridiques aient tendance à prendre beaucoup de temps, plusieurs pays ont déjà adopté une législation spécifique pour la REDD+. Ainsi, l'Indonésie a adopté plus de dix décrets et réglementations en rapport avec la REDD+ depuis 2008. La RDC a adopté une réglementation établissant des dispositifs institutionnels pour la REDD+ en 2009 et créé un Fonds REDD+ national en 2013. Elle fait également partie des sept pays d'Afrique centrale qui ont signé, avec huit pays donateurs, une déclaration commune relative à la REDD+ dans le bassin du Congo (voir l'encadré Diplomatie et gouvernance régionales en matière de REDD+ dans le bassin du Congo). En 2013, la stratégie nationale d'atténuation des changements climatiques du Paraguay a été soumise au Conseil environnemental national aux fins de mise en œuvre, tandis que plusieurs résolutions liées à l'application de la loi sur les services environnementaux ont

Evaluation participative de la gouvernance en Indonésie

L'élaboration de l'évaluation participative de la gouvernance (EPG) de l'Indonésie a nécessité une participation et une contribution de grande ampleur de la part des parties prenantes. Dès le départ, des représentants du gouvernement national, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé au niveau du pays, des provinces et des districts se sont réunis pour discuter et convenir de la portée de l'évaluation, élaborer des indicateurs et choisir les méthodes de recueil des données. Les mêmes parties prenantes ont validé les données brutes et leur analyse préliminaire puis élaboré des recommandations sur la marche à suivre pour remédier aux problèmes de gouvernance. Des versions en bahasa et en anglais du rapport, lequel comportait une feuille de route proposant des mesures de suivi, ont été *publiées* en mai 2013. Le rapport a été communiqué aux autorités nigérianes afin de renforcer la coopération Sud-Sud et de partager les retours d'expérience.

Le processus d'EPG en Indonésie a permis d'obtenir des informations crédibles et légitimes sur la gouvernance. Il est considéré comme un outil utile pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Il a débouché sur une volonté accrue de débattre de la gouvernance et d'en résoudre les difficultés de manière plus ouverte. Les problèmes de gouvernance identifiés, notamment la corruption et le risque de corruption, sont en cours de résolution en collaboration avec la Commission nationale de lutte contre la corruption (KPK) et l'Association des détenteurs de concessions forestières (APHI).

Le Jambi, l'une ds dix provinces concernées par l'EPG, a demandé la création d'un indice de gouvernance forestière spécifique à chaque province à partir des résultats actuels de l'évaluation. Cette tâche a été confiée à un groupe d'experts représentant les parties prenantes régionales (similaire au groupe d'experts national de l'EPG) mis en place à cette fin. Cet indice provincial servira de base à la planification et au suivi de la gouvernance forestière par les autorités locales. Le travail se poursuivra également afin de mettre à disposition à intervalles réguliers les données de l'EPG aux niveaux national et provincial pendant toute la durée de la mise en œuvre de la REDD+ en Indonésie, afin qu'elles continuent d'être prises en compte dans la planification et les politiques.

Enfin, l'évaluation tenait compte des questions d'égalité entre les sexes et comprenait des indicateurs sensibles au genre. Elle a analysé les informations relatives au genre concernant les forêts et les tourbières, la planification de l'utilisation des terres, les régimes fonciers et la gouvernance locale. L'égalité entre les sexes a également été prise en compte lors de la composition des groupes de parties prenantes.

été créées au titre du programme national du Programme ONU-REDD. En 2014, l'Équateur a approuvé l'orientation relative aux exigences et aux procédures de consultation et de négociation concernant les projets REDD+ menés sur les terres autochtones ou communautaires.

Le Programme ONU-REDD a appuyé les évaluations participatives de la gouvernance (EPG) visant à repérer les problèmes de gouvernance de la REDD+ au niveau des pays (scénario de référence, lacunes et besoins spécifiques, etc.). Des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire participent à ces processus inclusifs qui visent à identifier les problèmes de gouvernance ainsi que des stratégies susceptibles d'en améliorer les systèmes, les structures et la performance. Première étape du renforcement de la gouvernance, ces évaluations ont livré des informations fiables et crédibles. À long terme, elles pourront également servir de base à la réforme des politiques et au renforcement de l'obligation redditionnelle, notamment si des acteurs de la société civile les utilisent dans une perspective stratégique. Déjà menées dans quatre pays pilotes (Indonésie, Équateur, Viêt Nam et Nigéria), elles seront élargies à d'autres pays si les enseignements tirés de ces expériences initiales le justifient.

Les modifications à apporter à la gouvernance dans le contexte de la REDD+ donnent l'occasion de recueillir des informations sur les changements institutionnels, la modification des politiques, les impacts sur les populations autochtones et les communautés locales et la gestion des transferts de fonds en rapport avec la REDD+. Comme ces aspects constitueront la base des incitations financières prévues dans la phase 2 de la REDD+, le suivi de leur avancement est particulièrement congruent.

Outre son appui continu à l'analyse des enjeux et des opportunités en matière de gouvernance associés à la REDD+, le Programme aide également aujourd'hui les pays à prendre les mesures qu'imposent leurs recommandations. Par exemple, suite à la recommandation émise à l'occasion de l'évaluation participative de la gouvernance (EPG) menée en 2012, l'Indonésie a demandé une évaluation de la transparence et des coûts cachés de son système de permis forestiers. Au Kenya, un groupe de travail composé du ministère de l'Environnement et de la Commission de lutte contre la corruption assure le suivi. Enfin, suite à l'évaluation des risques de corruption au Pérou, les capacités des organisations autochtones en matière de suivi des activités REDD+ et forestières sont en train d'être considérablement renforcées.

En complément des évaluations, le Programme ONU-REDD a appuyé la lutte contre la corruption dans huit pays, dont deux ont déjà terminé leur évaluation de ce type de risques. Celles-ci permettront d'orienter certains des principaux volets des stratégies REDD+ nationales, tels que la lutte contre certaines causes spécifiques de déforestation et de dégradation des forêts, la mise en place de garanties et la mise au point de dispositifs efficaces et transparents de partage des avantages. Leurs données contribueront à l'élaboration des plans de renforcement des capacités des acteurs nationaux de la REDD+ et de la lutte contre la corruption pour atténuer les risques de corruption prioritaires.

Enfin, la gouvernance rejoint plusieurs questions transversales dont les régimes fonciers (voir l'encadré Régimes fonciers et REDD+), l'égalité entre les sexes et la participation des femmes. Comme indiqué dans la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015, l'égalité entre les sexes constitue à la fois l'un des principes directeurs du Programme ONU-REDD et l'une des normes sociales identifiées au cours de son travail national sur la gouvernance. La prise en compte des questions de genre dans le partage des avantages et des autres produits constitue un aspect essentiel de l'activité du Programme en faveur d'une gestion transparente, équitable et responsable. Fin 2013, le Programme a élaboré et publié une note d'orientation (Guidance Note on Gender Sensitive REDD+) afin de continuer à promouvoir et à soutenir ses pays partenaires et ses parties prenantes dans la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de processus et de stratégies nationales REDD+ sensibles au genre.

Régimes fonciers et REDD+

Dans de nombreux pays, l'incertitude et la contestation caractérisent les régimes fonciers. Très souvent, plusieurs personnes détiennent des droits différents, ou partagés, sur les mêmes ressources. La CCNUCC (accords de Cancún) et la Convention sur la diversité biologique évoquent toutes deux la nécessité pour les pays en développement de s'attaquer aux problèmes de régimes fonciers. Par ailleurs, les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » convenues par l'Assemblée générale des Nations Unies de décembre 2012 insufflent une dynamique supplémentaire à ces efforts.

La quasi-totalité des stratégies nationales en matière de REDD+ ont besoin de cadres juridiques qui appuient la mise en œuvre de la REDD+ et tentent de résoudre les problèmes soulevés par les régimes fonciers et les droits d'émission de carbone. Ce type de cadre peut également aider les pays à élaborer des modèles ayant recours à des incitations pour améliorer la gestion des forêts et des espaces boisés.

Clarifier les régimes fonciers dans le cadre de la REDD+ permettrait de bien comprendre les régimes fonciers locaux et la manière dont la REDD+ pourrait y recourir. Une première étape consiste à analyser les types de régimes fonciers et les processus de réforme en cours afin de vérifier si les droits des populations autochtones et locales sont reconnus et protégés. Cette étape est cruciale car elle permet de déterminer quels aspects sont à traiter dans le contexte de la REDD+ ainsi que les modalités.

Une évaluation des besoins des pays menée conjointement avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale en 2012 a clairement identifié les régimes fonciers comme une priorité. La publication d'une note d'information sur les différentes façons de traiter cette question a été suivie d'une réunion d'experts du Programme ONU-REDD en février 2013. Dans un document de politique de 2013 intitulé Tenure and REDD+ : Developing enabling tenure conditions for REDD+, le Programme a examiné le rôle des régimes fonciers dans la réussite de la mise en œuvre de la REDD+. Le document indique que la clarification de ces régimes est nécessaire afin d'identifier les parties prenantes de la REDD+ et, souvent, de mettre en place des systèmes équitables de partage des avantages. Il souligne le rôle essentiel de la sécurité foncière pour réussir à gérer durablement les forêts et améliorer les moyens de subsistance sur le long terme. L'importance de la reconnaissance et de la protection des droits coutumiers des communautés locales et des populations autochtones par le biais de dispositifs participatifs a également été mise en avant, de même que la nécessité de comprendre les points communs aux différents types de droits fonciers. Conscient que les réformes des régimes fonciers sont des processus de longue haleine, le Programme compte aider les pays à élaborer des mesures à court comme à long terme visant à créer des conditions foncières favorables à la REDD+.

Si les pays le demandent, il sera possible à l'avenir d'inclure plus systématiquement les régimes fonciers dans les programmes nationaux et les actions d'appui ciblé.

ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dates clés

2008-2012 : PREMIÈRE CONSULTATION MONDIALE AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES À PROPOS DE LA REDD+ (2008) À L'ORIGINE DES DIRECTIVES CONJOINTES DU PROGRAMME ONU-REDD ET DU FCPF CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (2012).

2010-2013 : TROIS CONSULTATIONS RÉGIONALES (2010-2011) ET UN ATELIER D'EXPERTS (2012) À L'ORIGINE DE LA CRÉATION DES *DIRECTIVES CONCERNANT LE CONSENTEMENT PRÉALABLE DONNÉ LIBREMENT ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE (CPLCC)* DU PROGRAMME ONU-REDD ET DE SON *SUPPLÉMENT JURIDIQUE* (2013).

DEPUIS 2010 : APPUI À L'ÉLABORATION DE DIRECTIVES NATIONALES OU INFRANATIONALES SUR LE CPLCC AU VIÊT NAM, EN INDONÉSIE ET EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE.

2013 : *NOTE D'ORIENTATION DU PROGRAMME ONU-REDD ET DU FCPF POUR LES PAYS REDD+ : CRÉATION ET CONSOLIDATION DE MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS*.

2013 : APPUI À L'ÉVALUATION DES SOURCES POTENTIELLES DE CONFLIT ET DES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES LITIGES EXISTANTS AU *CAMBODGE*, AU *HONDURAS* ET AU *SURINAME*.

2013 :APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION DE L'APPUI EN FAVEUR DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA REDD+.

Résultat escompté

LES POPULATIONS AUTOCHTONES, LES COMMUNAUTES LOCALES, LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES PARTICIPENT ACTIVEMENT A LA PRISE DE DECISIONS, À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REDD+ AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.

Près de 70 millions de membres des populations autochtones dépendent des forêts pour leur subsistance et 350 millions d'habitants des régions rurales vivent dans ou à proximité d'une forêt. De nombreuses communautés en exploitent les ressources depuis très longtemps et sont dès lors détentrices de droits coutumiers. Elles ont pour la plupart activement contribué à la protection des forêts, mais manquent souvent d'influence politique et sont davantage touchées par la dégradation des écosystèmes.

Les populations autochtones et les communautés tributaires des forêts ont fait part de leurs préoccupations à propos de la REDD+, alors que le concept faisait son apparition dans les débats internationaux. Selon elles, le manque de pertinence des mécanismes de participation équitable et efficace des populations autochtones, des communautés tributaires des forêts et des populations marginalisées (femmes, populations pauvres, etc.) en ce qui concerne les décisions relatives à l'utilisation des terres et à la gestion des ressources naturelles pourrait compromettre l'apport de bénéfices locaux, nationaux et mondiaux et la viabilité à long terme des investissements REDD+. Il n'est pas exagéré de dire que, dans de nombreux cas, un cynisme solidement ancré a assombri ce qui semblait être, d'après de nombreux observateurs, une perspective unique pour ces parties prenantes.

Il est indispensable que les populations autochtones et tributaires des forêts puissent participer au processus décisionnel national et international de la REDD+ et exercer leur influence si nous voulons que la REDD+ atteigne ses objectifs et s'impose comme une solution de choix pour résoudre les problèmes de marginalisation, d'inégalité et de non-respect des droits de ces communautés. Leur engagement est le fondement de ce processus.

Ironiquement peut-être, le retard accumulé à l'égard de demandes non satisfaites et de préoccupations non résolues de nombreux groupes a fait émerger de formidables perspectives pour la REDD+, dont les effets positifs pourraient non seulement devancer les avantages liés au carbone mais s'étendre aussi à d'autres domaines. L'engagement des populations autochtones, des communautés locales et d'autres parties prenantes

Le Programme ONU-REDD a réussi à tirer profit de la forte légitimité dont jouissent les Nations Unies dans de nombreux pays pour jouer un rôle fédérateur et élargir la consultation et la participation. Il a ainsi pu créer de nouveaux espaces pour la société civile et les populations autochtones.

Frances Seymour, associée principale de recherche, Center for Global Development, et conseillère principale, David and Lucille Packard Foundation.

Participation des populations autochtones au Paraguay

Les activités du Programme ONU-REDD au Paraguay illustrent tout à fait l'approche adoptée concernant la participation des populations autochtones pour permettre l'efficacité et l'ouverture du processus REDD+. À ce titre, le groupe national de coordination des populations autochtones a participé à l'élaboration du programme du Paraguay, qui inclut un volet lié à leur fonction de coordination rédigé dans la langue locale.

De façon plus générale, la Fédération pour l'autodétermination des peuples autochtones du Paraguay (FAPI) est membre du Comité national de pilotage REDD+ depuis 2009. Elle y joue un rôle actif et contribue aux discussions sur le rôle des populations autochtones dans les processus nationaux REDD+. La FAPI a dirigé l'analyse des droits des populations autochtones au Paraguay, du droit de consultation et du droit à un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). Celle-ci a permis d'élaborer une proposition de consultation qui a fait l'objet de discussions par les populations autochtones et a été présentée au gouvernement aux fins d'approbation. L'un des résultats clés de cette initiative est la création de directives liées à la mise en œuvre du CPLCC dans les territoires autochtones. La FAPI a consulté les populations autochtones pour rédiger des directives, qui sont en cours d'évaluation par différentes entités gouvernementales, afin d'élaborer un protocole national sur le CPLCC. Un protocole de ce type pour la REDD+ devrait voir le jour d'ici fin 2014, une première pour les pays partenaire du Programme ONU-REDD.

permettrait également de bien consolider le processus de préparation à la REDD+ (renforcement de la durabilité et de l'efficacité de la REDD+, contribution à l'amélioration de la gouvernance, des garanties, du MNV, et élaboration de stratégies nationales REDD+).

L'engagement des parties prenantes est devenu l'un des principaux piliers du Programme ONU-REDD, axé sur le partage d'information, le dialogue et la participation sur des thèmes variés à différentes échelles.
Ces efforts ont commencé par l'instauration de modalités de gestion innovantes, essentielles pour que les opinions et les demandes de la société civile et des populations autochtones soient prises en compte dans les décisions.

On peut citer comme autre exemple la création de directives mondiales, notamment les Directives conjointes du Programme ONU-REDD et du FCPF concernant l'engagement des parties prenantes, les Directives du Programme ONU-REDD concernant le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) et la Note d'orientation du Programme ONU-REDD et du FCPF pour les pays REDD+ : création et consolidation de mécanismes de règlement des griefs. Ces directives, elles-mêmes élaborées au moyen de consultations approfondies aux niveaux local, national, régional et mondial, soutiennent fermement la représentation de tous les titulaires de droits (y compris coutumiers) dans la prise de décision, notamment les femmes.

Même si elles sont importantes en soi, ces initiatives mondiales constituent également un moyen pour atteindre l'un de nos objectifs, à savoir consolider la préparation à la REDD+ à l'échelle nationale. Dans ce cas, le Programme ONU-REDD a adopté une approche innovante en vue de créer des structures nationales favorisant l'engagement direct de la société civile et des populations autochtones dans la prise de décision. L'intégration des principes des droits de l'homme dans les travaux nationaux a été l'un des éléments clés du travail d'innovation et d'engagement continu du Programme, et a permis d'obtenir des résultats importants au cours des cinq dernières années.

Le Programme a soutenu de nombreuses activités, notamment l'élaboration de mécanismes nationaux de règlement des litiges, de directives nationales sur le CPLCC et de feuilles de route, ainsi que des activités de mise en œuvre. Il a également soutenu la représentation des populations autochtones et des communautés locales au sein des organes décisionnaires nationaux REDD+

Élargissement du recours au CPLCC dans le Sulawesi Centre

En 2011-2012, le gouvernement provincial du Sulawesi Centre (Indonésie) a apporté son appui à l'élaboration de directives sur le CPLCC pour les activités REDD+. Après les avoir testées dans plusieurs villages participant à des activités de réhabilitation de forêts dans la province, le gouverneur a adopté le règlement no 37/2012, décrétant que ces principes devaient être respectés pour toutes les activités REDD+ de la province.

À la suite de l'adoption de ce règlement, une société privée a soumis une proposition d'exploitation de plus de 400 hectares de forêts à plusieurs villages du sous-district de Kulawi dans la province du Sulawesi Centre. Au cours de sa campagne d'information, cette société n'avait pas mentionné son projet de construction d'une scierie dans le secteur. Cependant, des membres du groupe de travail de la province qui avaient participé à la création des directives ont découvert l'existence de ce projet. Compte tenu du fait que cette société d'exploitation n'avait pas divulgué toutes les informations nécessaires, les villageois se sont référés au règlement no 37/2012 pour fonder leur objection et empêcher la construction de la scierie.

Le règlement sur le CPLCC n'est donc pas limité à son champ d'application initial, c'est-à-dire les activités REDD+ : il porte également sur d'autres activités forestières susceptibles d'affecter les villages. Il joue ainsi un rôle de protection sociale important pour les communautés de la province.

ainsi que la large participation des parties prenantes aux processus nationaux REDD+, notamment grâce à l'élaboration ou la consolidation de plateformes multipartites dans 26 pays. On peut citer comme exemple la création d'un Groupe consultatif au Cambodge (voir l'encadré Groupe consultatif du Cambodge), ou encore l'engagement en Équateur des communautés locales, du secteur privé et des populations autochtones au sein de la plateforme nationale REDD+.

Ces plateformes multipartites ont apporté leur concours pour chacun des aspects de la mise en œuvre des programmes nationaux. La plupart des organes décisionnaires des processus nationaux REDD+ ainsi que les comités directeurs de programmes nationaux incluent des représentants des populations autochtones et/ou d'organisations de la société civile.

En renforçant la confiance accordée aux institutions gouvernementales, notamment les ministères, le travail du Programme ONU-REDD semble être décisif pour améliorer sensiblement le degré d'autonomisation de la société civile et des populations autochtones. Les principes d'engagement des parties prenantes sont véritablement pris en compte dans les stratégies nationales REDD+, alors que de nombreuses communautés partenaires manifestent un vif intérêt à l'égard du processus. Les processus d'engagement des parties prenantes font émerger de nouvelles perspectives de collaboration entre les populations autochtones et d'autres populations locales et les gouvernements, y compris sur d'autres thématiques. Beaucoup de communautés locales ont été, pour la première fois, écoutées et prise en compte.

La récente approbation de l'appui en faveur de la gestion communautaire de la REDD+, actuellement mise en œuvre en partenariat avec le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM), devrait favoriser de nouvelles avancées positives. Cette initiative permettra d'apporter un soutien financier direct à l'échelon local pour donner aux populations autochtones et aux communautés locales les moyens de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des activités de préparation à la REDD+ et au développement des processus nationaux REDD+.

L'engagement des parties prenantes est un volet important des garanties convenues au cours de la 16e Conférence des parties à Cancún. Ces garanties exigent le « respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales », ainsi que la « participation intégrale et effective de toutes les parties prenantes, y compris en particulier les peuples autochtones et les communautés locales » dans le cadre de la REDD+.

Groupe consultatif du Cambodge

Au Cambodge, des mesures innovantes ont été mises en œuvre pour créer une assemblée démocratique qui représente les besoins, les intérêts et les idées de différents groupes de parties prenantes directement concernés par le processus de préparation à la REDD+. La création d'un Groupe consultatif, proposée dans la Feuille de route pour la préparation du Cambodge à la REDD+, contribue à une large participation en faveur des initiatives nationales portant sur le développement durable et l'économie verte, notamment la REDD+. Ce Groupe consultatif est composé de deux représentants de chacun des neuf groupes de parties prenantes (milieu universitaire, organisations internationales, fonction publique, ONG nationales, populations autochtones, secteur privé et groupes communautaires de défense des forêts, de la pêche et des zones protégées). Tous les membres sont sélectionnés par les parties prenantes dont ils assurent la représentation, principalement au moyen de processus électoraux transparents. Un Comité de facilitation bénévole, composé de neuf membres, est chargé de superviser le processus électoral, d'examiner les candidatures, de veiller à la justesse et à l'efficacité des procédures de sélection et de freiner l'ingérence du gouvernement le cas échéant.

Fin 2013, le gouvernement cambodgien a organisé une conférence de trois jours pour partager son expérience de l'approche du Groupe consultatif afin de garantir la pleine participation de toutes les parties prenantes concernées par la préparation à la REDD+. Ce colloque Sud-Sud a réuni des représentants officiels du Myanmar, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Sri Lanka et du Viêt Nam ainsi que des représentants de la société civile et des populations autochtones auprès du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD pour l'Asie-Pacifique. Ce rassemblement a favorisé un échange précieux d'idées et d'expériences qui permettront de consolider les futurs programmes et objectifs de la REDD+ en Asie du Sud-Est.

Le Programme ONU-REDD a adopté une approche innovante en vue de créer des structures nationales favorisant l'engagement direct de la société civile et des populations autochtones dans la prise de décision à propos de la REDD+.

ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

AVANTAGES MULTIPLES ET GARANTIES

Dates clés

2010 : COLLABORATION RENFORCÉE ENTRE LE PROGRAMME ONU-REDD ET LA CDB AU COURS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ.

2012 : PUBLICATION D'UN KIT D'UTILISATION D'UN GIS PERMETTANT DE CARTOGRAPHIER LES AVANTAGES MULTIPLES.

2012 : PUBLICATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ET DU PROJET D'OUTIL SUR LES RISQUES ET LES AVANTAGES.

2013 : CADRE CONCEPTUEL DE L'APPROCHE DU PROGRAMME ONU-REDD SUR LES GARANTIES.

2013 : CADRE D'APPUI DU PROGRAMME ONU-REDD POUR L'ÉLABORATION D'APPROCHES NATIONALES EN MATIÈRE DE GARANTIES.

Résultat escompté

LES GARANTIES SONT APPLIQUEES ET RESPECTEES ET LES AVANTAGES MULTIPLES DE LA REDD+ SONT OBTENUS.

Les forêts présentent un intérêt dans le domaine du carbone mais leurs avantages ne s'arrêtent pas là : elles abritent de vastes écosystèmes, de nombreuses espèces et une grande diversité génétique, et fournissent une large variété de produits ligneux et non ligneux. Les forêts protègent les sols ainsi que les réseaux hydrologiques et aquatiques, et réduisent les risques et les impacts des inondations et aux autres catastrophes naturelles. De plus, elles présentent de nombreux avantages économiques et socioéconomiques en termes de moyens de subsistance agricoles et ruraux, d'emplois, de revenus, sans oublier leur dimension culturelle, spirituelle et récréative.

Par définition, les biens, services et avantages mentionnés ci-dessus bénéficient à la société, mais tous ne font pas l'objet d'une commercialisation, d'une monétisation ou même d'une quantification. Leur ampleur et leur répartition entre les parties prenantes dépendent de la superficie, la santé, la vitalité et la gestion des forêts. Les autres stratégies de gestion des forêts, y compris l'approche REDD+, peuvent permettre de modifier profondément ces relations.

Même si la REDD+ concerne avant tout le carbone, il est nécessaire d'élargir cette perspective pour garantir une mise en œuvre efficace. Le fait que la REDD+ ait été conçue pour susciter de nombreux changements en matière d'utilisation des terres et des forêts, signifie que les stratégies afférentes ne peuvent être parachevées sans une analyse approfondie de leurs impacts potentiels sur la production et la distribution des biens et des services des écosystèmes forestiers.

Certains acteurs s'interrogent sur les impacts négatifs potentiels de la REDD+ pour les populations autochtones et les communautés locales, à savoir la moindre disponibilité des biens et des services des écosystèmes forestiers et/ou la baisse de l'accès à ces biens et services. Le concept de garanties de la REDD+ ne s'arrête pas aux seuls avantages multiples mais couvre également les domaines d'activité du Programme ONU-REDD, tels que le MNV et la participation. Il est associé ici aux efforts visant à garantir la répartition juste et équitable des valeurs et avantages multiples du processus de REDD+.

Les perspectives et les risques associés à la REDD+ sont deux des principes fondamentaux sur lesquels reposent les garanties sociales et environnementales. Les garanties sont des procédures et des approches visant à réduire les risques sociaux et environnementaux afférents aux activités REDD+, tout en consolidant les avantages potentiels. Ces garanties ont fait l'objet de débats approfondis au cours des différentes réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Au cours de la 16e Conférence des parties à Cancún, celles-ci ont convenu

de sept garanties portant sur des thèmes préoccupants (les « garanties de Cancún »). Par conséquent, et conjointement aux décisions ultérieures concernant les systèmes d'information sur les garanties (SIG), les pays souhaitant se doter d'une stratégie REDD+ doivent mettre en place des systèmes de production et de diffusion de l'information portant sur les modalités d'application et de respect de ces garanties.

Très tôt, le Programme ONU-REDD a entrepris d'élaborer un outil d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sociaux et environnementaux de la REDD+ dans le cadre des programmes généraux et connexes. Conformes aux Accord de Cancún et aux orientations de la CCNUCC, les Principes et critères sociaux et environnementaux (PCSE) ont pour objectif de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux pouvant affecter les programmes nationaux du Programme ONU-REDD et les autres initiatives REDD+, et de guider l'élaboration des approches nationales en matière de garanties.

Le Programme ONU-REDD a adopté une approche globale multidimensionnelle pour aider les pays à tirer pleinement profit des perspectives sociales et environnementales de la REDD+ tout en réduisant les risques afférents. Il a notamment soutenu la mise en place d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que la création et la fédération de groupes de travail nationaux. Pour renforcer les capacités, différents outils, ressources et orientations liés aux avantages multiples et aux garanties ont ainsi été élaborés.

Plusieurs pays ont reçu l'appui du Programme concernant les avantages multiples et/ou les garanties. Ainsi, l'Équateur, la RDC ou le Nigéria ont pu définir, quantifier et promouvoir les avantages multiples de la REDD+. Sur le plan de la méthodologie, l'accent a été mis au départ sur les outils d'analyse spatiale, notamment de cartographie. En 2010, à la suite de travaux initiaux de démonstration en Tanzanie (voir l'encadré Cartographie des avantages multiples en Tanzanie), plusieurs pays avaient consacré une partie des budgets de leur programme national pour cartographier les avantages multiples.

Au Costa Rica et en Argentine, entre autres, le Programme ONU-REDD fournit une assistance technique pour concevoir des SIG afin de recueillir et de diffuser des informations sur l'application des garanties. Ces travaux permettent également de s'assurer que les approches nationales en matière de garanties tiennent pleinement compte du contexte national. En RDC, le Programme a participé à la mise au point du cadre stratégique sur les garanties REDD+, fait part de ses réactions à propos des normes nationales (en se référant aux PCSE) et soutenu la création d'un SIG. En Tanzanie, il a appuyé les initiatives visant à rapprocher l'inventaire national des forêts et l'élaboration d'analyses spatiales, afin de documenter les garanties environnementales REDD+ et le SIG.

En 2010, à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité, le Programme ONU-REDD a pu mettre en exergue à de nombreuses reprises l'importance des avantages qu'apporte la REDD+ en matière de biodiversité. Des manifestations sur le renforcement des capacités et le partage d'informations ont été organisées en vue de communiquer des données importantes et de mieux appréhender les synergies potentielles et les risques liés au financement du carbone forestier. Les discussions se sont poursuivies lors de la 10e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) organisée à Nagoya, au Japon, à l'occasion de laquelle le Programme ONU-REDD a lancé une série de publications sur les avantages multiples.

À l'échelle nationale, le renforcement de la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a contribué à la mise en place par ce dernier de projets d'étude : l'objectif est de maximiser, dans le cadre de la gestion durable des forêts, les avantages liés au carbone, à la biodiversité et à d'autres domaines, à l'échelle mondiale et nationale. Ces mesures s'appliquent

Cartographie des avantages multiples en Tanzanie

Depuis 2009, le Programme ONU-REDD participe, avec le Tanzanian Forest Service, la Sokoine University of Agriculture et le Forestry Training Institute, à la création d'une série de cartes présentant les multiples avantages de la REDD+ en Tanzanie. Ces cartes facilitent le recensement des secteurs les plus appropriés pour les projets REDD+. Les données recueillies servent également au suivi des garanties sociales et environnementales des projets REDD+ en Tanzanie.

Cette initiative a exploité des données récentes recueillies dans le cadre du projet d'évaluation et de surveillance des ressources forestières nationales. Grâce au volet de renforcement des capacités, l'unité de cartographie du Tanzanian Forest Service peut mettre à jour les cartes à mesure que paraissent de nouvelles données.

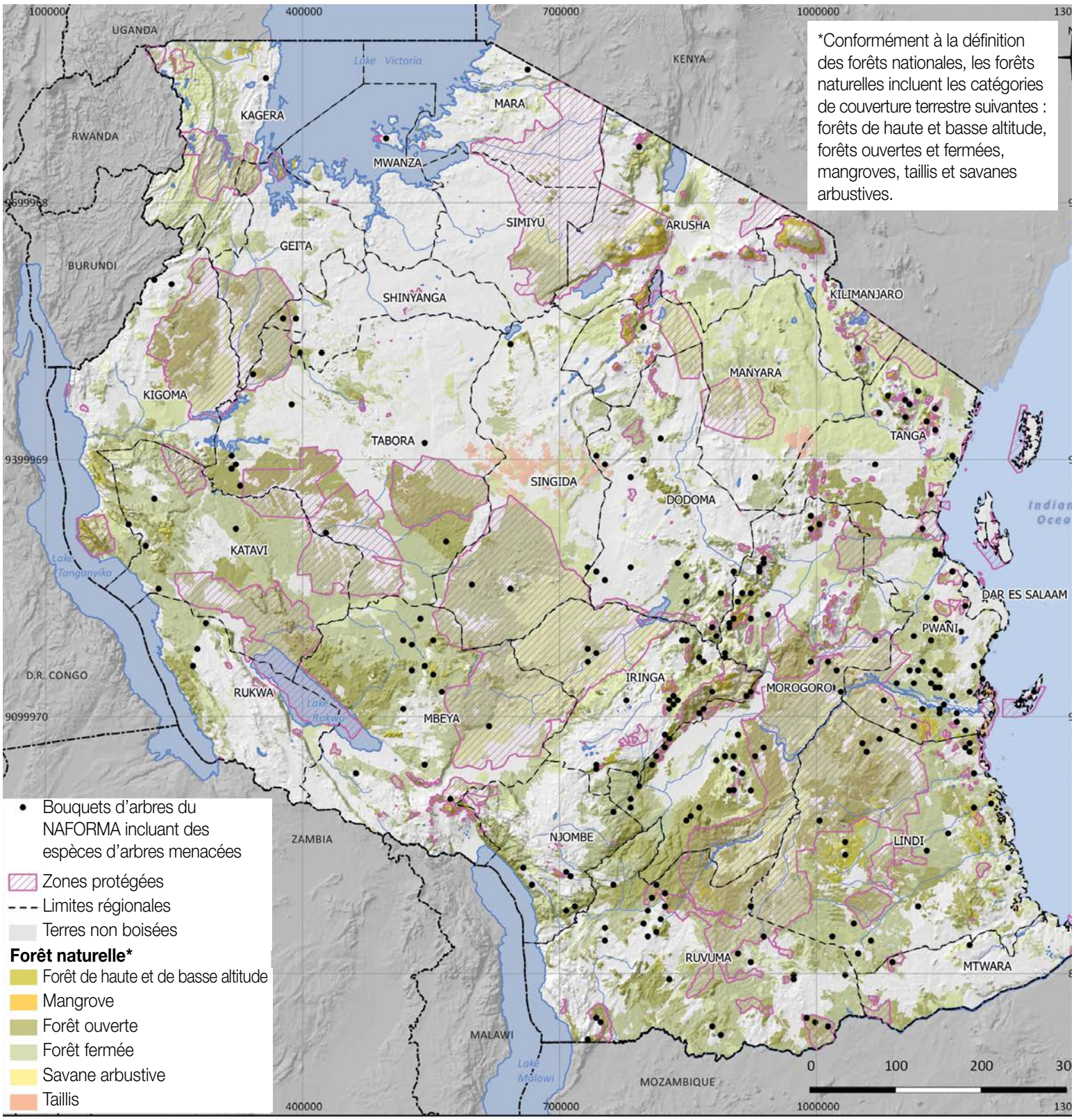
*Conformément à la définition des forêts nationales, les forêts naturelles incluent les catégories de couverture terrestre suivantes : forêts de haute et basse altitude, forêts ouvertes et fermées, mangroves, taillis et savanes arbustives.
UGANDA
KENYA
RWANDA
BURUNDI
ZAMBIA
MALAWI
MOZAMBIQUE
D.R. CONGO
Lake Victoria
Lake Tanganyika
Lake Rukwa
Lake Malawi
KAGERA
MARA
MWANZA
SIMIYU
ARUSHA
GEITA
SHINYANGA
KILIMANJARO
MANYARA
KIGOMA
TABORA
TANGA
SINGIDA
DODOMA
KATAVI
DAR ES SALAAM
PWANI
IRINGA
MOROGORO
RUKWA
MBEYA
NJOMBE
LINDI
RUVUMA
MTWARA
100000
400000
700000
1000000
9699968
9399969
9099970
0
100
200
Bouquets d'arbres du NAFORMA incluant des espèces d'arbres menacées
Zones protégées
Limites régionales
Terres non boisées
Forêt naturelle*
Forêt de haute et de basse altitude
Mangrove
Forêt ouverte
Forêt fermée
Savane arbustive
Taillis

non seulement aux zones protégées mais aussi au domaine plus large de la production. Par exemple, sur l'île de Sulawesi en Indonésie, un projet PNUD-FEM de consolidation de la durabilité du système des zones protégées de l'île a été conçu pour tirer parti de l'initiative pilote soutenue par le Programme ONU-REDD dans la province du Sulawesi Centre afin que la problématique du carbone et celle de la biodiversité puissent être toutes deux prises en compte dans la gestion des zones protégées.

Approche nationale intégrée relative aux garanties de la REDD+ en République du Congo

L'unité de coordination nationale de la REDD+ en République du Congo prépare une approche nationale intégrée relative aux garanties de la REDD+ qui tiendra compte à la fois des garanties de Cancún et des exigences de l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la Banque mondiale, ainsi que des spécificités du contexte national. Les Principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD sont également utilisés comme cadre directeur. De plus, il est prévu d'examiner les politiques, législations et réglementations existantes qui pourraient faciliter la mise en œuvre des garanties. Les parties prenantes sont actuellement consultées dans le pays à propos du projet en cours, qui sera finalisé au cours d'un atelier de validation national.

Le Programme ONU-REDD a adopté une approche multidimensionnelle pour aider les pays à tirer pleinement profit des perspectives sociales et environnementales de la REDD+ tout en réduisant les risques afférents.

ACTIVITÉS ET IMPACTS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ THÉMATIQUE

ÉCONOMIE VERTE

Dates clés

2013 : COLLOQUE MONDIAL SUR LA REDD+ DANS UNE ÉCONOMIE VERTE EN INDONÉSIE.

2013 : LA RDC INTÈGRE DES OBJECTIFS SUR LA REDD+ ET L'ÉCONOMIE VERTE DANS SON CADRE STRATÉGIQUE ET SON PLAN D'INVESTISSEMENT.

2013 : LE PROGRAMME ONU-REDD ÉLABORE UNE STRATÉGIE RELATIVE À L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.

Résultat escompté

LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE VERTE ET LES STRATEGIES ET INVESTISSEMENTS DE LA REDD+ SE RENFORCENT MUTUELLEMENT.

Même si la reconnaissance de la valeur du carbone forestier et sa monétisation éventuelle (notamment la valeur de la réduction des émissions) font partie des principaux objectifs de la REDD+, elles ne suffiront pas à modifier les pratiques et les décisions en matière de gestion, de budget et d'utilisation des terres. Il est par conséquent nécessaire de mieux appréhender et d'intégrer les autres avantages des écosystèmes, afin de faire pencher la balance en faveur de la conservation. L'adoption d'une approche de l'économie verte peut être un complément essentiel pour les pays cherchant à tirer pleinement profit des possibilités de la REDD+. À l'inverse, la REDD+ peut, dans de nombreux cas, servir de modèle et de principal levier à l'élargissement de l'économie verte.

Les Accords de Cancún adoptés par la CCNUCC en 2010 ont rappelé à juste titre qu'il était nécessaire de « passer à un nouveau modèle de société à faible intensité de carbone qui offre de vastes possibilités et garantisse la poursuite d'une forte croissance et un développement durable ». Le contexte et les objectifs plus larges mis en avant à Cancún représentent le cadre général le plus propice aux activités de la REDD+, à savoir une transition plus large vers une économie verte.

RDC : modélisation de la REDD+ dans une économie verte

Les outils de modélisation tels que Threshold 21 (T-21) sont de plus en plus utiles pour évaluer les impacts des réformes politiques, y compris celles liées à l'économie verte. En RDC, le modèle T-21 a été utilisé pour évaluer les impacts potentiels de la REDD+ ainsi que les conditions requises pour atteindre les buts et les objectifs de la stratégie nationale REDD+. À l'aide d'une approche participative, quatre scénarios environnementaux, sociaux et économiques ont été créés et analysés pour mener à bien cette étude. Ils ont servi à comparer différents modèles de gouvernance (solide ou défaillante), et à évaluer l'impact du paiement – ou du non-paiement – pour les services écosystémiques (PSE). Dans le cadre du modèle T-21, le scénario de REDD+ et d'économie verte devrait associer un régime solide de gouvernance et des politiques de PSE.

D'après le modèle, les scénarios incluant un régime solide de gouvernance sont bénéfiques à de nombreux égards sur le plan social, économique et environnemental. Toutefois, les résultats les plus probants pourraient être atteints grâce à la mise en œuvre du scénario « REDD+ et économie verte », qui associe un régime solide de gouvernance et des PSE. Il semble également que la mise en œuvre d'une stratégie nationale REDD+ en RDC pourrait avoir des répercussions positives sur l'espérance de vie, l'emploi et les niveaux de pauvreté.

Il est intéressant de noter que les liens recensés par l'étude ont été mis en évidence dans le cadre stratégique et le plan d'investissement de la RDC pour 2012-2013 et qu'ils ont déjà un impact direct sur la politique et la planification.

Pays	Liens entre la REDD+ et l'économie verte
RDC	En 2013, la RDC a élaboré une feuille de route en vue d'établir une stratégie nationale de développement durable. La « gestion du développement durable » est l'un des piliers de la vision de la RDC sur le développement durable et l'économie verte. La REDD+ contribue directement à un grand nombre de ses volets, notamment la réforme agraire, les pratiques agro-écologiques et le développement d'énergies à faible émission de carbone.
Éthiopie	L'Éthiopie a pour ambition de renforcer sa capacité d'adaptation aux changements climatiques et de développer une économie durable neutre en carbone d'ici 2025. Les forêts sont l'un des quatre piliers de l'économie verte et le processus REDD+ devrait favoriser le développement forestier.
Indonésie	Le développement durable est l'une des huit « missions » des visions à long terme de l'Indonésie (2005-2025) en matière de développement. Le pays met actuellement l'accent sur le renforcement des institutions et des capacités de gestion environnementale. Étant donné que le pays est composé en grande partie de forêts et de tourbières qui jouent un rôle essentiel dans la réduction de ses émissions, la REDD+ fait partie intégrante de la stratégie nationale de développement.
Kenya	Vision 2030 est la nouvelle feuille de route du Kenya en matière de développement. Elle comprend trois piliers : économique, social et politique. Les forêts jouent un rôle dans différents secteurs associés à ces piliers, par exemple le tourisme, l'agriculture et la fabrication. Des études récentes ont mis en évidence les coûts de la déforestation subis par d'autres secteurs : il est essentiel que le pays s'appuie sur la REDD+ pour les réduire.
République du Congo	Selon le Forum national sur le développement durable, la REDD+ constitue « un outil au service du développement durable » et un « point de départ pour l'économie verte ». La stratégie nationale REDD+ encourage les investissements en faveur de l'économie verte, renforce l'efficacité de l'utilisation des ressources et réduit les niveaux de pauvreté.
Viêt Nam	La Stratégie pour une croissance verte a été approuvée et est mise en œuvre au moyen d'un plan d'action national. Le « PIB vert » rejoindra sous peu les rangs des indicateurs globaux de développement socio-économique. La stratégie du pays porte sur la restauration des forêts, la consolidation des politiques existantes sur le rôle des écosystèmes et l'étude d'instruments axés sur le marché. Elle met l'accent sur l'importance de la REDD+ à l'échelle nationale ainsi que sur sa fonction de mécanisme de financement international.

Source : Rapport du Colloque mondial sur la REDD+ dans une économie verte, Jakarta, 19-21 juin 2013

Participation du secteur privé en Amérique latine

La mobilisation active du secteur privé est essentielle à la réussite de la REDD+. Le secteur privé représente une source potentielle importante de financement et d'investissement pour la REDD+ et les activités connexes d'utilisation durable des terres. De plus, il peut déployer les technologies et les innovations nécessaires pour éviter un développement économique se traduisant par l'utilisation des ressources.

À ce titre, le Programme ONU-REDD collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Initiative Finance pour mobiliser le secteur privé en faveur de la REDD+ à l'échelle nationale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En Équateur, le Programme a facilité l'instauration d'un dialogue entre le gouvernement et des parties prenantes clés du secteur privé, ce qui leur a permis de procéder à une analyse conjointe de la demande mondiale de réduction d'émissions vérifiées dans le cadre de la REDD+ par des mécanismes axés ou non sur le marché. Ces discussions ont également porté sur le rôle potentiel du secteur privé dans le cadre du financement et de la mise en œuvre de la REDD+ pour différents scénarios (nationaux et imbriqués) ainsi que sur l'importance de l'établissement de conditions propices ou d'une « investment grade policy » (cadre politique considéré comme sûr par les agences de notation) pour encourager la participation du secteur privé. Pour terminer, les parties ont également examiné différents modèles économiques de REDD+ qui ne se limitent pas au carbone et permettraient de diversifier les sources des revenus des activités REDD+ à court et à moyen terme.

Le Programme va continuer de collaborer avec le ministère de l'Environnement de l'Équateur afin d'étudier différents scénarios de participation du secteur privé dans le cadre du programme national REDD+ du pays ainsi que des mécanismes institutionnels adaptés, pour que ce secteur puisse participer au financement et à la mise en œuvre de la REDD+.

La plupart des approches en matière d'économie verte mettent l'accent sur l'importance des investissements en faveur du capital naturel en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur une reconnaissance explicite des valeurs économiques des services écosystémiques et de la biodiversité. Le concept de la REDD+ est en parfaite adéquation avec cette vision : elle met l'accent sur la conservation et la consolidation du capital naturel assorties à une correction des défaillances du marché qui ont contribué à la poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts. À l'heure actuelle, et bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, sa mise en œuvre peut être perçue comme l'exemple le plus abouti à l'échelle mondiale d'intégration du capital naturel dans les processus nationaux de décision.

L'économie verte, l'un des domaines d'activité du Programme ONU-REDD, est étroitement liée au thème des avantages multiples, abordé précédemment. La transition effective vers une économie verte nécessite la prise en compte d'avantages multiples dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ : elle se traduirait alors non seulement par l'apparition d'avantages liés au carbone, mais aussi par des projets de conservation, une hausse de la croissance, la réduction de la pauvreté et l'émergence d'autres volets du développement durable.

Grâce à l'appui du Programme ONU-REDD et d'autres partenaires, plusieurs pays ont pris des mesures pour faire progresser en parallèle la REDD+ et les approches en matière d'économie verte. Ces mesures, ainsi que d'autres initiatives nationales de réforme des politiques et de la planification en faveur d'une transition vers une économie verte, ont été mises à l'honneur au cours du Colloque mondial sur la REDD+ dans une économie verte, organisé en Indonésie en 2013 et cofinancé par le Programme ONU-REDD.

Le Programme ONU-REDD a soutenu des initiatives innovantes visant à promouvoir la REDD+ dans le cadre d'une économie verte tout en étudiant le rôle de catalyseur potentiel de la REDD+. La valeur des services écosystémiques – pilier important de nombreuses approches en matière d'économie verte – des réserves d'eau du Kenya a fait l'objet d'une estimation et d'autres études de cas sont en cours en Indonésie, au Panama, en Tanzanie et en Zambie.

La modélisation des scénarios relatifs à l'économie verte est essentielle pour aider les pays à évaluer les bénéfices et les compromis potentiels associés à ces approches. Pour les pays tels que la RDC, qui prévoient de mener des efforts importants de REDD+, les modèles tels que Threshold 21 – un outil de simulation dynamique conçu pour faciliter la planification complète et intégrée du développement national sur le long terme – leur permettent de comparer différents scénarios en fonction de la mise en œuvre des réformes politiques requises pour la REDD+ et des investissements afférents (voir l'encadré RDC : modélisation de la REDD+ dans une économie verte). Cette analyse entre également dans le cadre de l'appui fourni par le Programme ONU-REDD aux pays qui élaborent des solutions et des stratégies d'investissement pour la REDD+.

Le financement est un élément essentiel des stratégies d'économie verte et de REDD+. Cependant, il est primordial de mener une analyse de rentabilité solide de la REDD+ pour attirer les financements. Le Programme ONU-REDD a élaboré une stratégie dans ce domaine à la suite d'une réunion sur l'engagement du secteur privé en faveur de la REDD+, qui s'est déroulée en 2013. Des premières mesures de mise en œuvre ont été prises en Amérique latine (voir l'encadré Participation du secteur privé en Amérique latine).

Valeur ajoutée des réserves d'eau du Kenya

Au Kenya, comme dans de nombreux pays du monde, la valeur ajoutée des services écosystémiques forestiers pour les économies nationales est régulièrement sous-évaluée ou omise dans les statistiques économiques, telles que le produit intérieur brut (PIB). Cela a des conséquences directes sur les décisions liées à la planification de l'utilisation des terres, y compris pour la conversion des forêts, ainsi que sur les allocations budgétaires destinées à l'aménagement du territoire. La quantification des avantages économiques des forêts peut ainsi faire partie intégrale d'une stratégie REDD+ et illustrer les avantages, autres que ceux liés au carbone, découlant de la protection des forêts.

Les bénéfices économiques des cinq réserves d'eau kenyanes – principaux bassins versants des forêts des zones montagneuses – ont pu être estimés grâce à l'appui du Programme ONU-REDD et du PNUE. D'après ces estimations, la déforestation de ces réserves prive l'économie kenyane d'un apport annuel de 6 milliards de shillings kenyans et représente une menace pour plus de 70 % de l'approvisionnement en eau du pays. Il a été estimé que les forêts et les réserves d'eau du Kenya génèrent dans l'ensemble 3,6 % du PIB national. De plus, les bénéfices économiques des services écosystémiques forestiers seraient quatre fois supérieurs aux gains à court terme de la déforestation.

À la suite de l'examen des résultats de cette étude au cours d'un dialogue national de haut niveau en novembre 2012, le Kenya Forest Service a pu s'appuyer sur cette analyse pour faire valoir avec succès une hausse importante de l'allocation budgétaire nationale.

CENTRALISATION DES EFFORTS

APPUI DU PROGRAMME ONU-REDD EN FAVEUR DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ À L'ÉCHELLE NATIONALE

Les cinq domaines d'activité du Programme ONU-REDD ont été examinés dans les sections précédentes. Chacun de ces domaines est essentiel pour la préparation à la REDD+, de même que les relations, au sein de chacun d'entre eux, entre les orientations de la CCNUCC (qui évoluent), les projets pilotes nationaux, les retours d'expérience et les orientations thématiques du Programme ONU-REDD. Des exemples à l'échelle des pays ont été utilisés pour illustrer ces interactions.

La préparation à la REDD+ devra, au bout du compte, être concrétisée à l'échelle nationale. Par conséquent, il est plus approprié d'examiner l'appui global du Programme au renforcement de la préparation à la REDD+ à l'échelle nationale, car les différents éléments de préparation transversaux et thématiques sont liés les uns aux autres dans chaque pays.

Cette perspective nationale met en évidence de nouveaux problèmes et réalisations. Les principaux liens entre les divers domaines d'activité thématiques ressortent plus clairement. Les problèmes tels que la nécessité d'une coordination nationale et d'une coopération Sud-Sud deviennent ainsi pertinents et des stratégies nationales REDD+, elles-mêmes fondées sur une intégration des progrès effectués dans les différents domaines d'activité, commencent à émerger.

Comme il a été mentionné plus haut, le Programme ONU-REDD a commencé à travailler avec un groupe de neuf pays pilotes, qui ont chacun élaboré un programme national d'appui intégré à la préparation à la REDD+. Ce processus s'est avéré efficace pour tirer profit de l'appui du Programme ONU-REDD à l'échelle nationale, comme le prouvent les demandes formulées régulièrement par des pays souhaitant entreprendre des programmes similaires. Au cours de ces cinq premières années, le Programme ONU-REDD s'est développé rapidement de manière conséquente parallèlement à la hausse rapide du nombre de pays sollicitant un appui, et la base de donateurs s'est également élargie, ce qui a permis au Programme d'accroître ses activités. La disponibilité de sources de financement supplémentaires a permis d'approuver au fur et à mesure de nouveaux programmes nationaux. Fin 2013, 18 programmes avaient été approuvés, dont quatre étaient achevés. Outre l'appui en faveur de la conception et de la mise en œuvre des programmes nationaux, le Programme ONU-REDD a apporté diverses formes de soutien thématique en faveur de mesures nationales REDD+, y compris un appui mondial et ciblé aux programmes (approches, analyses, méthodologies, outils, données et bonnes pratiques). Dans les pays qui ont élaboré un programme national, cet appui a joué d'autres rôles complémentaires. Par exemple, il a permis aux pays de comprendre leurs expériences réciproques grâce à la coopération et des échanges Sud-Sud, mais aussi d'approfondir certains domaines thématiques au-delà de ce qui était possible ou avait été envisagé au moment de la création initiale de leurs programmes. Par exemple, l'Indonésie – pays pilote du Programme ONU-REDD – a achevé son programme national en 2010 et bénéficié ensuite d'un appui ciblé qui lui a permis d'élaborer une EPG.

Grâce à ces mesures d'appui mondiales et ciblées, le Programme ONU-REDD a réussi à toucher beaucoup plus de pays que s'il s'était appuyé sur les seuls programmes nationaux. Dans certains pays, cette coopération avec le Programme était la première - et parfois la seule - en faveur du renforcement de la préparation à la REDD+. Pour d'autres pays, elle s'est avérée essentielle en comblant les lacunes des initiatives nationales et d'autres appuis bilatéraux et multilatéraux. Ils ont pu recenser les insuffisances majeures en matière de préparation et les compenser, notamment grâce à l'appui ciblé dispensé par le Programme. Les efforts du personnel intervenant à l'échelle nationale et régionale ont contribué à garantir la cohérence et l'harmonisation de l'appui entre les différents mécanismes d'exécution du Programme à l'échelle mondiale et nationale.

Dans chaque pays où cette approche s'est avérée efficace, notamment dans ceux ayant mis en œuvre des programmes nationaux, le Programme ONU-REDD a dû gérer certaines situations directement liées au renforcement de la préparation à la REDD+, notamment des risques et opportunités spécifiques. Il a donc commencé par les étudier à l'échelle nationale afin de comprendre quelle était la situation de départ, une étape grandement facilitée par le processus et les outils utilisés pour la création des programmes nationaux, notamment le document écrit et le document de préparation à la REDD (R-PP) : ceux-ci ont permis à de nombreux pays d'entamer l'analyse des besoins et des objectifs nationaux liés à la stratégie REDD+ et à la préparation, et de mener une consultation ouverte.

Les documents des programmes nationaux des pays pilotes fournissent une description de la situation de référence nationale ainsi qu'une présentation générale préliminaire de l'approche envisagée par le pays à l'égard du renforcement de la préparation à la REDD+. Le Programme a adopté par la suite le modèle R-PP pour normaliser les processus du Programme ONU-REDD et du FCPF. Ce document dresse un état des lieux unique à l'échelle nationale de la préparation à la REDD+, élaboré en collaboration avec tous les pays participants à partir d'un modèle commun (voir l'encadré Planification et coordination des efforts de préparation).

Planification et coordination des efforts de préparation

En 2010, il a été clairement mis en évidence que les deux principaux organismes multilatéraux d'appui à la préparation à la REDD+ – le Programme ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale – pourraient être plus performants s'ils parvenaient à coordonner certains éléments. Des documents d'orientation ont donc été élaborés, dont les Directives conjointes du Programme ONU-REDD et du FCPF concernant l'engagement des parties prenantes, ainsi qu'un cadre commun sur la stratégie de préparation à la REDD+, connu sous le nom de « Document de préparation à la REDD (R-PP) ».

Ce cadre est essentiel car il fournit une structure pour conceptualiser et organiser les initiatives d'appui en faveur de la préparation à la REDD+. Il a permis de réaliser des comparaisons entre les pays mais également de renforcer la coopération des donateurs au sein des pays concernés. Le R-PP offre aussi une structure pour clarifier le rôle des différents donateurs sur le plan de la mise en œuvre. En résumé, le R-PP offre un cadre de programmation fondé sur un modèle qui inclut une définition de la préparation à la REDD+ ainsi que les exigences s'y rapportant.

Stratégie REDD+ de la Mongolie

La Mongolie est un pays connu pour ses grands espaces, ses vastes plaines et ses steppes. Cependant, ce pays possède également de grandes étendues de forêts qui recouvrent près de 12 % de sa superficie totale. Jusqu'à présent, ces zones forestières ont été largement sous-évaluées d'un point de vue économique comme d'un point de vue environnemental, mais le gouvernement mongol, avec l'appui du Programme ONU-REDD, s'est attelé il y a peu à l'élaboration d'un programme national REDD+ afin de protéger et de mieux utiliser cette ressource naturelle vitale.

La Mongolie a préparé une feuille de route nationale pour la préparation à la REDD+, qui recense les procédures sur lesquelles le gouvernement peut s'appuyer pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales REDD+ complètes. Au cours de l'examen officiel de la feuille de route par les pouvoirs publics, un appui ciblé a été demandé à la FAO et au PNUD pour renforcer les capacités institutionnelles du pays afin qu'il puisse gérer les processus de préparation à la REDD+ et sa mise en œuvre.

L'enjeu consiste à modifier les perceptions et à valoriser ces bons terrains forestiers, dans le cadre d'une économie verte en pleine croissance. Auparavant, les forêts de Mongolie étaient perçues par le gouvernement comme une ressource secondaire par rapport aux autres ressources naturelles, en dépit du rôle essentiel des forêts dans les programmes nationaux de développement écologique et de leur contribution potentielle à l'augmentation du PIB. La valeur réelle des forêts s'étend bien au-delà de la valeur monétaire de ses produits, tels que le bois de construction et de chauffage. Les forêts sont indissociables du paysage naturel : elles protègent les bassins versants, contribuent à l'atténuation des changements climatiques et fournissent d'autres services essentiels en faveur de la croissance de l'économie nationale. En Mongolie, comme dans le reste du monde, la gestion appropriée des forêts est autant une question d'ordre économique que d'ordre biologique ou écologique.

L'approbation et l'intégration de la feuille de route de préparation à la REDD+ dans le plan d'action et le budget ministériels de la Mongolie seront des étapes décisives pour que le pays puisse gérer de manière durable ses forêts et tirer profit des bénéfices de développement importants qui en découleront.

PAYS PARTENAIRES DU PROGRAMME ONU-REDD

La carte mondiale fournit une vue d'ensemble des secteurs d'intervention du Programme ONU-REDD à l'aide de codes couleur appliqués aux parties prenantes suivantes :

- Pays pilotes
- Autres pays ayant élaboré un PN
- Autres pays partenaires
- Bénéficiaires d'un appui ciblé

Liste des pays partenaires du Programme ONU-REDD au 31 décembre 2013

PAYS PILOTES (9)

1. Etat plurinational de Bolivie
2. République démocratique du Congo (RDC)
3. Indonésie
4. Panama
5. Papouasie-Nouvelle-Guinée
6. Paraguay
7. République-Unie de Tanzanie
8. Viêt Nam
9. Zambie

AUTRES PAYS AYANT ÉLABORÉ UN PROGRAMME NATIONAL (9)

1. Bangladesh
2. Cambodge
3. Colombie
4. Equateur
5. Nigéria
6. Philippines
7. Congo
8. Iles Salomon
9. Sri Lanka

AUTRES PAYS PARTENAIRES (31)

1. Argentine
2. Bénín
3. Bhoutan
4. Cameroun
5. République Centrafricaine
6. Chili
7. Costa Rica
8. Côte d'Ivoire
9. Ethiopie
10. Gabon
11. Ghana
12. Guatemala
13. Guyana
14. Honduras
15. Kenya
16. République Démocratique Populaire Lao
17. Madagascar
18. Malaisie
19. Mexique
20. Mongolie
21. Maroc
22. Myanmar
23. Népal
24. Pakistan
25. Pérou
26. Soudan du Sud
27. Soudan
28. Suriname
29. Tunisie
30. Ouganda
31. Zimbabwe

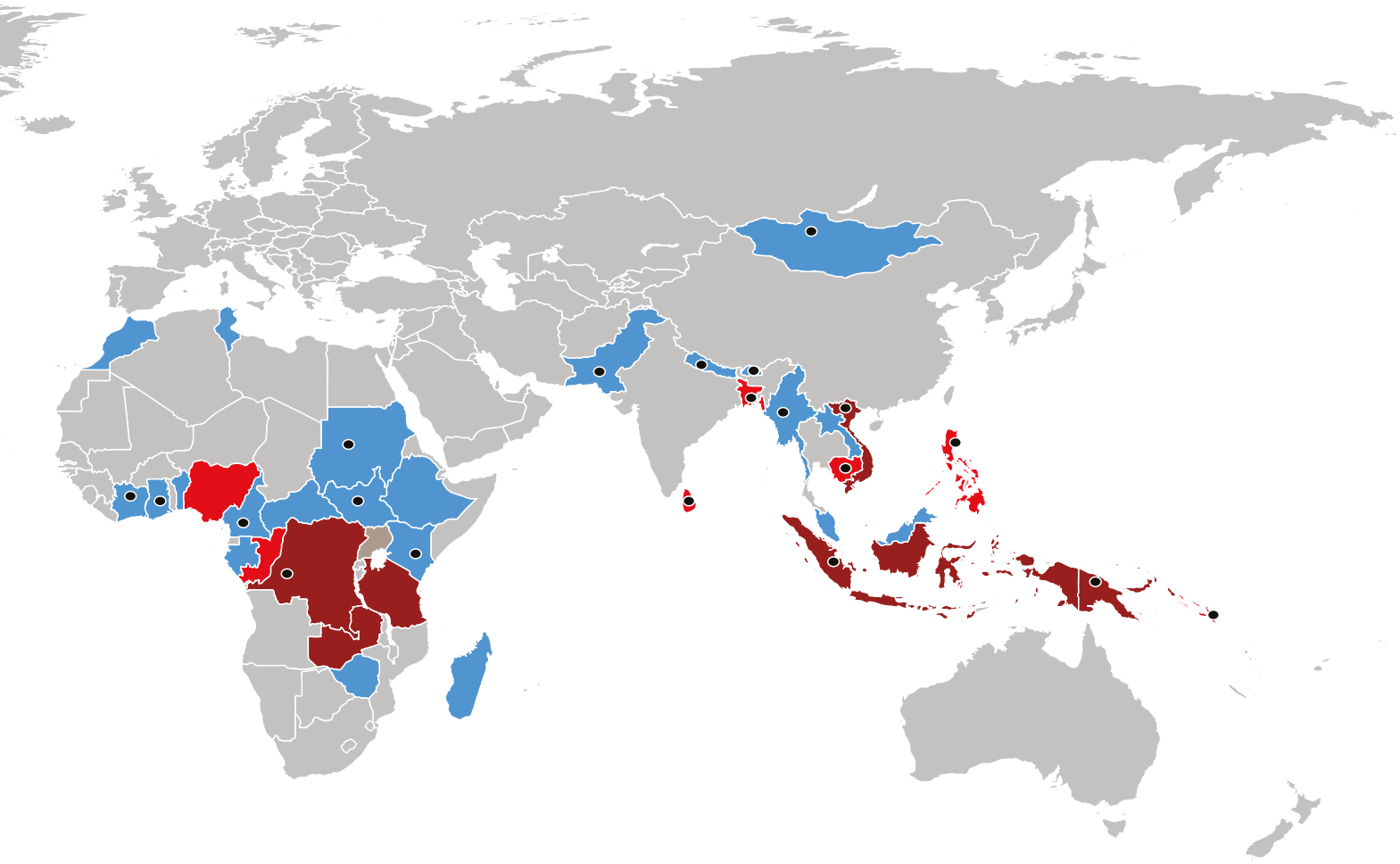

BÉNÉFICIAIRES D'UN APPUI CIBLÉ (29)

1. Argentine
2. Bangladesh
3. Bhoutan
4. Cambodge
5. Cameroun
6. Colombie
7. Costa Rica
8. Côte d'Ivoire
9. République Démocratique du Congo
10. Ghana
11. Guatemala
12. Honduras
13. Honduras
14. Kenya
15. Mongolie
16. Myanmar
17. Népal
18. Pakistan
19. Papouasie Nouvelle-Guinée
20. Paraguay
21. Pérou
22. Philippines
23. Îles Salomon + PNG (demande conjointe)
24. Soudan du Sud
25. Soudan
26. Sri Lanka
27. Suriname
28. Viêt Nam

Préparation à la REDD+ : Les performances du Viêt Nam

	MNV et suivi	Gouvernance
2009	Inventaire national des forêts (IFN) mis en œuvre dans deux provinces pilotes pour tester les méthodologies et les approches et étudier l'engagement des parties prenantes locales dans le suivi des forêts.	Création d'un *Réseau national REDD+*, composé d'un groupe de travail technique et des deux premiers groupes de travail sous-technique (STWG), pour le *MNV* et la *mise en œuvre locale* - opérationnels rapidement.
	Examen de l'approche de suivi participatif du carbone (PCM), et élargissement potentiel à d'autres domaines afin d'élargir la participation des communautés au suivi de la mise en œuvre de la REDD+.	*Étude complète du système de partage des avantages (BDS)* réalisée avec 17 recommandations politiques à examiner.
	Examen des méthodologies d'établissement des NER/NR et télédétection selon le contexte national.	Création du « facteur R » et discussion à Lam Dong. Création du *Cadre d'évaluation des facteurs R*. Recommandations orientant la décision ultérieure sur le *décret 99 sur les paiements pour les services écosystémiques forestiers*.
	Étude de la stratification écologique —dans le cadre de laquelle le territoire Viêt Namien est divisé en 2 zones, 8 régions et 40 sous-régions —pour faciliter l'établissement des NER et la mise en œuvre du MNV.	Recherche sur le *Fonds de développement et de protection des forêts* et la création potentielle du Fonds national REDD+.
	Document-cadre de mesure, de notification et de vérification (MNV) créé par le groupe de travail sous-technique sur le MNV en consultation avec d'autres parties prenantes.	
	Création d'un *document-cadre sur le MNV* par le *réseau national REDD*, qui a été approuvé par le bureau national REDD+.	Création de quatre STWG (*Système de partage des avantages, Engagement du secteur privé, Garanties* et Gouvernance sur la REDD+), qui commencent à préparer des recommandations politiques pour le Programme national ONU-REDD.
		Rapport sur le contenu potentiel du Programme national REDD+ soumis à l'Administration des forêts du Viêt Nam (VNFOREST) pour fournir *des informations générales à propos de la création du Programme national REDD+*.
		Création d'un Comité directeur interministériel REDD+ et d'un bureau national REDD+ par le gouvernement Viêt Namien.
2013		Signature par le Premier ministre du *Programme d'action REDD+ national (NRAP)*, qui inclut des éléments du système de partage des avantages conformes au *décret 99 sur les paiements pour les services écosystémiques forestiers*.

Engagement des parties prenantes	Garanties, avantages multiples et économie verte	Coopération Sud-Sud
Actualisation du site Internet national REDD *http://www.Viêt Nam-redd.org*.		Visite d'étude des principaux fonctionnaires Viêt Namiens au Mexique et en Équateur.
Élaboration de supports de communication et distribution aux différents groupes de parties prenantes.	Lancement du plan-cadre de développement provincial de la protection dans le cadre du processus d'intégration REDD+.	Le Programme est reconnu pour sa *mise en œuvre de la CPLCC*. Des organisations telles que l'Agence japonaise de coopération internationale et FFI se rendent au Viêt Nam pour s'informer à propos de la mise en œuvre de la CPLCC.
Organisation de plusieurs manifestations de sensibilisation et de formation, notamment pour les médias, le personnel technique et celui de VNFOREST.	La REDD+ a été intégrée dans le projet de *plan-cadre de développement provincial de la protection forestière 2011-2020*, soumis pour approbation au Conseil populaire de la province de Lam Dong.	Un processus a été mis en place pour mobiliser le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Viêt Nam, le Myanmar et la Thaïlande afin de recueillir des informations à propos de l'application de la loi sur la circulation transfrontalière des produits forestiers.
Formation d'une équipe de vingt animateurs de village pour véhiculer le message sur les changements climatiques, les forêts et la REDD+ auprès des populations locales au moyen d'activités et de réunions dans les villages et les communes.		*Des délégations du Myanmar et du Cambodge se sont déplacées au Viêt Nam début août* pour un échange d'expériences sur la préparation à la REDD+, notamment dans les domaines de la structure institutionnelle, de la CPLCC, du MNV et du BDS.
CPLCC expérimenté dans 73 villages de Lam Dong avec l'appui d'interlocuteurs locaux et la participation active de communautés locales. Enseignements tirés de cet exercice pour élaborer les directives sur le CPLCC du Programme ONU-REDD et les directives nationales sur le CPLCC.	Création d'une méthodologie d'évaluation du coût d'opportunité de la REDD+. Il a ensuite été recommandé d'utiliser une *analyse du coût d'opportunité* pour l'intégration de la REDD+ dans le plan-cadre de développement provincial de la protection forestière (FPDP).	Organisation d'une conférence internationale REDD+ à Lam Dong en mars 2011 avec un soutien important du gouvernement Viêt Namien et l'appui de la phase 1 du Programme ONU-REDD au Viêt Nam et d'autres acteurs.
Consultation avec les communautés locales et les parties prenantes provinciales dans les provinces de Lam Dong et de Bac Kan à propos de l'instauration d'un BDS.		Nombreuses organisations intéressées par le processus de REDD+ au Viêt Nam (p. ex. le *Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), au Kirghizistan* ; le Programme national ONU-REDD de Vanuatu, l'Association de défense de la biodiversité de la République démocratique populaire lao.
En lien avec le *projet du RECOFTC de renforcement des capacités communautaires pour la REDD*, évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités dans la province pilote et élaboration d'une proposition pour renforcer les capacités des parties prenantes communautaires du secteur forestier.		Déplacement d'une délégation Viêt Namienne au Cambodge pour étudier les bonnes pratiques d'engagement des parties prenantes et de communication sur la REDD+.
Publication de dix articles mensuels sur la REDD+ et les activités du Programme ONU-REDD au Viêt Nam dans le magazine Forest and Environment et interventions régulières à la radio et à la télévision à propos des changements climatiques, des forêts, de la REDD+ et des activités du Programme ONU-REDD.		*Création d'un rapport complet sur les enseignements tirés*, notamment des fiches d'information sur le *consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)*, du suivi participatif du carbone (PCM), du *système de partage des avantages (BDS)* et du *programme d'action REDD+ national (NRAP)*.
Production d'une série d'affiches expliquant l'impact des changements climatiques sur les ressources forestières au Viêt Nam, l'intérêt de la REDD+ et les activités du Programme ONU-REDD dans la province pilote.		
Consultation des communautés locales et des parties prenantes dans les provinces de Lam Dong et de Bac Kan à propos de l'instauration d'un BDS. Création de coefficients R.		

Même si le R-PP est une mesure initiale importante dans la plupart des pays qui élaborent une stratégie REDD+, les éléments stratégiques et politiques généraux de la REDD+ devront faire l'objet d'examens ultérieurs. L'objectif global de la stratégie 2011-2015 du Programme ONU-REDD souligne l'importance des stratégies nationales REDD+ : « Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales REDD+ pour exécuter la préparation à la REDD+, notamment la réforme de l'exploitation des terres, la gestion durable des forêts et les paiements fondés sur les résultats. ».

Ainsi, l'élaboration participative d'une stratégie nationale de renforcement de la préparation à la REDD+, telle qu'elle est décrite dans le R-PP, permet d'établir directement un dialogue national sur la stratégie de mise en œuvre de la REDD+ elle-même, c'est-à-dire la réduction mesurable de la déforestation et de la dégradation des forêts. L'élaboration d'une feuille de route sur la préparation à la REDD+ constitue souvent la première étape (voir l'encadré Stratégie REDD+ de la Mongolie). Fin 2013, le Programme ONU-REDD avait soutenu avec succès la création de feuilles de route dans plusieurs pays, notamment le Cambodge, le Myanmar et la Mongolie.

L'élaboration et l'approbation de stratégies nationales REDD+ plus larges, l'une des dernières étapes de l'élaboration du programme national, passent par une synthèse des domaines thématiques d'appui décrits dans les sections précédentes. Les résultats des différentes initiatives thématiques y sont rassemblés en un ensemble intégré et cohérent. Plusieurs pays, y compris la Tanzanie, le Viêt Nam et la RDC, ont élaboré et approuvé des stratégies nationales REDD+ détaillées avec l'appui du Programme ONU-REDD (voir l'encadré Domaines de résultats de la stratégie nationale REDD+ en Tanzanie).

Un autre indicateur national de progrès en matière de préparation est la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux relatifs aux activités de démonstration de la REDD+, qui sont rattachés à la phase 2 du processus de préparation. L'Indonésie, la RDC, le Viêt Nam et le Mexique font partie des pays qui ont franchi cette étape avec succès en bénéficiant d'un appui à des degrés divers de la part du Programme ONU-REDD. Le Viêt Nam a notamment terminé avec succès la phase 1 du processus REDD+ et est passé à la phase 2, ce qui a suscité l'intérêt de plusieurs pays voisins qui ont souhaité bénéficier des enseignements précieux tirés de cette réussite. La figure 2 répertorie une partie des étapes clés du parcours de préparation à la REDD+ du Viêt Nam, qui a tiré profit d'un appui ciblé et du PN du Programme ONU-REDD.

Pour que l'élaboration des systèmes nationaux soit couronnée de succès, il fallait que ceux-ci répondent aux exigences de la CCNUCC étant donné que la REDD+ constitue un autre critère d'évaluation des progrès accomplis à l'échelle nationale. Il s'agit entre autres ici des systèmes d'information sur les garanties (SIG), des systèmes nationaux de surveillance forestière (SNSF), des systèmes de mesure, de notification et de vérification (MNV), qui ont tous été abordés dans les différentes sections thématiques précédentes. Un grand nombre de pays ont élaboré ces systèmes, tels que la RDC qui a créé un SNSF et un système MNV, la Zambie qui a créé un SNSF et le Costa Rica qui a créé un SIG.

Résultats de la stratégie nationale REDD+ en Tanzanie

1. Un scénario de référence REDD+ et des systèmes de suivi, de notification et de vérification sont établis.
2. Des mécanismes financiers et des mesures d'incitation pour la REDD+ sont établis.
3. Toutes les parties prenantes sont mobilisées et participent activement au processus de mise en œuvre de la REDD+.
4. Les programmes REDD+ sont bien coordonnés.
5. Les options de financement de la REDD+ sont bien comprises.
6. Le mécanisme de gouvernance de la REDD+ est en place.
7. Les programmes de formation et l'infrastructure de la REDD+ sont en place.
8. L'état des connaissances et l'analyse scientifique des questions liées à la REDD+ sont consolidés au moyen de travaux de recherche.
9. Un système efficace de communication des connaissances et des informations sur les questions liées à la REDD+ est en place.
10. Des stratégies REDD+ de lutte contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts sont élaborées.

PROCHAINES ÉTAPES

Les tenants et les aboutissants de la REDD+ ont profondément évolué en un peu plus de cinq ans. Alors que son approche initiale portait essentiellement sur le carbone, le rôle de la REDD+ en termes de développement durable s'est progressivement élargi et nuancé. La ferveur initiale à propos des marchés du carbone et des « carbon cowboys » a fait place à une approche plus méthodique. Même si elles ont parfois été inégales, ses avancées se sont néanmoins révélées incontestables et des mesures importantes de clarification ont été prises dans le cadre des négociations de la CCNUCC, notamment un accord portant sur un ensemble général de mesures REDD+ conclu fin 2013.

Au cours de ces cinq années, le Programme ONU-REDD a largement contribué au renforcement de la préparation à la REDD+. Il a étroitement collaboré avec les pays partenaires dans chacun des cinq domaines d'activité thématiques afin d'interpréter les orientations de la CCNUCC, de conceptualiser les enjeux, d'évaluer les besoins, d'élaborer des méthodologies, et de partager les enseignements et connaissances tirés des expériences. Les résultats obtenus dans des domaines tels que l'engagement des parties prenantes et la gouvernance ne se limitent désormais plus aux champs d'application initiaux de la REDD+.

Les efforts conjoints dans les pays partenaires ont fortement contribué au renforcement de la préparation nationale à la REDD+. Plusieurs pays ont déjà franchi – ou franchiront sous peu – l'étape suivante du processus de préparation.

Toutefois, des défis importants et inévitables devront être relevés avant que les engagements initiaux ne commencent à porter leurs fruits, notamment la lutte contre les facteurs de déforestation et certains problèmes politiques et institutionnels majeurs. Beaucoup de pays peuvent tirer profit des nombreux retours d'expérience déjà disponibles et les mettre en pratique, quel que soit leur état d'avancement.

Comme le démontrent les conclusions de ce rapport, la souplesse et la mobilité des mécanismes d'exécution du Programme ONU-REDD sont essentielles à sa réussite : la coopération Sud-Sud, la gestion des connaissances ainsi que d'autres initiatives facilitent le partage d'expériences et de connaissances entre les pays. La coopération entre les trois organismes participants des Nations Unies, qui permet de tirer parti des capacités individuelles de chacun pour gérer la complexité des composantes intersectorielles de la REDD+, constitue l'un des autres facteurs de réussite du Programme.

À l'avenir, de nouvelles adaptations seront indubitablement nécessaires, à mesure qu'évolue la REDD+. Et les atouts et les points forts du Programme ONU-REDD et de ses partenaires, renforcés au cours des cinq dernières années comme cela a été souligné dans le présent rapport, resteront fondamentaux pour la préparation à la REDD+ et sa mise en œuvre.

PROGRAMME
ONU-REDD

Secrétariat du Programme ONU-REDD
Maison Internationale de l'Environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Genève, Suisse

www.un-redd.org